

# Bulletin du Conseil communal

N° 12



**Lausanne**

Séance du 17 janvier 2017 – Deuxième partie



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 janvier 2017

12<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 janvier 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

### Sommaire

**Deuxième partie**..... 60

**Interpellation de M. Pierre Conscience : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne »**

Développement polycopié..... 60

Réponse polycopiée de la Municipalité ..... 61

Discussion ..... 67

**Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

Préavis N° 2016/55 du 22 septembre 2016 ..... 90

Rapport..... 97

Discussion ..... 99

### Annexe

Liste membres du Conseil communal. Législature 2016-2021. Mise à jour le 18 janvier 2017..... 105

**Deuxième partie**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Brun, Xavier de Haller, Philippe Ducommun, Pierre Ethenoz, Claude Nicole Grin, Latha Heiniger, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, Mathieu Maillard, Laurence Mundinger-Jaccard, Esperanza Pascuas Zabala, Sandra Pernet, Diane Wild, Stéphane Wyssa, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Claude-Alain Voiblet.

Membres présents 84

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 1

**Effectif actuel 100**

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

---

**Interpellation de M. Pierre Conscience : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne »**

Développement polycopié

Le 17 juin dernier, les Chambres fédérales entérinaient une version *a maxima* de la Troisième Réforme de l'imposition des entreprises (ci-après RIE III). Sous couvert d'abolir les privilèges fiscaux (« statuts spéciaux ») octroyés aux entreprises multinationales venues s'implanter en Suisse, cette réforme s'apprête à introduire - en plus des baisses colossales du taux d'imposition du bénéfice validées ou prévues par toute une série de cantons, dont le canton de Vaud - quatre nouvelles niches fiscales. Celles-ci pourront être exploitées par les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilités limitées (Sàrl) afin de soustraire de l'impôt jusqu'à 80% de leur bénéfice.

En effet, la réforme adoubee à Berne sous l'impulsion de la majorité UDC-PLR du Conseil national introduit des exonérations fiscales sans précédent à de nombreuses entreprises qui ne sont pas du tout concernées par la politique des statuts spéciaux et qui, pour la plupart d'entre elles, dégagent de très juteux profits. Avec la Patent Box (possibilité de soustraire au bénéfice imposable jusqu'à 90% des gains générés par les brevets, brevets ou droits analogues), la Super déduction R&D (déduction du bénéfice imposables d'une somme équivalant à 150% des dépenses en Recherches et Développement), la déduction de l'intérêt notionnels (Déduction des intérêts fictifs qu'aurait généré le capital propre dit « de sécurité » de l'entreprise s'il avait été placé sur le marché des capitaux) et le « step-up » (rééquilibrage progressif, sur dix ans de l'imposition des sociétés actuellement au bénéfice de statuts spéciaux), l'assèchement des rentrées fiscales provoquera indéniablement des coupes sévères dans le financement des services publics, coupes doublées d'une augmentation de l'impôt des personnes physiques qui pointe déjà le bout de son nez dans de nombreux cantons.

Pour barrer la route à la RIE III, un référendum fédéral a été lancé le 27 juin dernier. Ces mesures peuvent donc encore être bloquées en votation populaire.

Dans une conférence de presse à Berne le jour du lancement du référendum, Madame la Conseillère Municipale Florence Germond prenait position contre cette réforme, déclarant que « Pour la Ville de Lausanne, ces nouvelles déductions engendreraient une perte financière supplémentaire de plusieurs millions de francs, perte qui n'est tout simplement pas absorbable ». Mme Germond déclarait dans la même intervention publique que les niches fiscales évoquées ci-dessus abaisseraient encore le taux d'imposition cantonal et communal (déjà diminué de moitié par la réforme vaudoise de mars 2016) de 6.6% à 1.3%. Ainsi, exposait Madame Germond, une entreprise réalisant un bénéfice réel de 1 million de

francs ne verserait que CHF 13'000.- aux cantons et aux communes, c'est-à-dire un montant équivalent à la charge fiscale d'un couple marié déclarant un revenu de CHF 80'000.-.

Une année auparavant, le 19 février 2015, la Municipalité de Lausanne, répondant à l'interpellation de Monsieur Romain Felli et crts datée du 6 mai 2014, estimait que, pour la ville de Lausanne, les pertes nettes engendrées par la seule baisse du taux cantonal d'imposition sur le bénéfice votées en mars 2016 s'élèveraient à CHF 34 millions. Il est évident que ces déductions supplémentaires accroîtront considérablement ce montant.

De son côté, l'Union des villes suisses parle d'une perte annuelle de CHF 1.3 milliard pour les caisses publiques communales. Malgré les contreparties annoncées dans le cadre de la réforme de la fiscalité vaudoise des entreprises, il apparaît difficile de penser que les prestations publiques pourront être entièrement préservées, que leur financement sera garanti et que ces pertes ne seront pas reportées sur la charge fiscale des habitantes et des habitants de la Ville, alors même que la RIE III vaudoise met d'ores et déjà les caisses publiques de la ville sous pression.

Dans ce climat d'austérité budgétaire rampante, les signataires de la présente interpellation posent les questions suivantes à la Municipalité de Lausanne :

1. La Municipalité peut-elle préciser les pertes fiscales pour la ville de Lausanne – intégrant les éléments précisés ci-dessus – qui impliquerait la mise en œuvre de la RIE III dans sa mouture votée le 17 juin 2016 ?
2. Dans la mesure du possible ou ces pertes dépendent de l'ampleur que donnera le Canton de Vaud à l'application des RIEIII sur son territoire (l'introduction et l'ampleur des niches fiscales étant partiellement du ressort du canton), la Municipalité est-elle en mesure de réaliser plusieurs scénarios de pertes fiscales en fonction des choix que prendra le Conseil d'Etat ?
3. Dans l'éventualité où la réforme de 17 juin 2016 était acceptée par le peuple, la Municipalité s'engagerait-elle pour que la mise en œuvre dans le Canton de Vaud préserve au maximum les ressources des communes ?
4. La Municipalité s'est-elle entretenue avec le Conseil d'Etat afin de connaître ses projets en vue de l'entrée en vigueur de cette réforme ?
5. La Municipalité de Lausanne entend-elle s'engager dans la campagne référendaire en cours et faire campagne contre la RIE III fédérale ? Si oui, que compte-t-elle mettre en œuvre pour faire connaître à la population les effets néfastes de cette réforme ?
6. En cas d'acceptation des RIE III par le peuple et les cantons, la Municipalité a-t-elle déjà envisagé des coupes budgétaires, des plans d'économies structurelles ou encore des mesures sur le taux communal d'imposition ? Si oui, lesquelles ?
7. La Municipalité prévoit-elle des mesures pour atténuer, dans la mesure de ses moyens, le transfert de charges fiscales des personnes morales sur les personnes physiques induites par cette réforme ? Compte-t-elle prendre des mesures pour reporter sur les sociétés tirant profit de cette réforme les pertes prévues ?

Réponse photocopiee de la Municipalité

### **Rappel de l'interpellation**

*Le 17 juin dernier, les Chambres fédérales entérinaient une version a maxima de la Troisième Réforme de l'imposition des entreprises (ci-après RIE III). Sous couvert d'abolir les privilèges fiscaux (« statuts spéciaux ») octroyés aux entreprises multinationales venues s'implanter en Suisse, cette réforme s'apprête à introduire - en plus des baisses colossales du taux d'imposition du bénéfice validées ou prévues par toute une série de cantons, dont le canton de Vaud - quatre nouvelles niches fiscales.*

*Celles-ci pourront être exploitées par les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilités limitées (Sàrl) afin de soustraire de l'impôt jusqu'à 80% de leur bénéfice. En effet, la réforme adoubee à Berne sous l'impulsion de la majorité UDC-PLR du Conseil national introduit des exonérations fiscales sans précédent à de nombreuses entreprises qui ne sont pas du tout concernées par la politique des statuts spéciaux et qui, pour la plupart d'entre elles, dégagent de très juteux profits. Avec la Patent Box (possibilité de soustraire au bénéfice imposable jusqu'à 90% des gains générés par les brevets, brevets ou droits analogues), la Super déduction R&D (déduction du bénéfice imposables d'une somme équivalant à 150% des dépenses en Recherches et Développement), la déduction de l'intérêt notionnels (Déduction des intérêts fictifs qu'aurait généré le capital propre dit « de sécurité » de l'entreprise s'il avait été placé sur le marché des capitaux) et le « step-up » (rééquilibrage progressif, sur dix ans de l'imposition des sociétés actuellement au bénéfice de statuts spéciaux), l'assèchement des rentrées fiscales provoquera indéniablement des coupes sévères dans le financement des services publics, coupes doublées d'une augmentation de l'impôt des personnes physiques qui pointe déjà le bout de son nez dans de nombreux cantons. Pour barrer la route à la RIE III, un référendum fédéral a été lancé le 27 juin dernier.*

*Ces mesures peuvent donc encore être bloquées en votation populaire. Dans une conférence de presse à Berne le jour du lancement du référendum, Madame la Conseillère Municipale Florence Germond prenait position contre cette réforme, déclarant que « Pour la Ville de Lausanne, ces nouvelles déductions engendreraient une perte financière supplémentaire de plusieurs millions de francs, perte qui n'est tout simplement pas absorbable ». Mme Germond déclarait dans la même intervention publique que les niches fiscales évoquées ci-dessus abaisseraient encore le taux d'imposition cantonal et communal (déjà diminué de moitié par la réforme vaudoise de mars 2016) de 6.6% à 1.3%. Ainsi, exposait Madame Germond, une entreprise réalisant un bénéfice réel de 1 million de francs ne verserait que CHF 13'000.- aux cantons et aux communes, c'est-à-dire un montant équivalent à la charge fiscale d'un couple marié déclarant un revenu de CHF 80'000.-.*

*Une année auparavant, le 19 février 2015, la Municipalité de Lausanne, répondant à l'interpellation de Monsieur Romain Felli et crts datée du 6 mai 2014, estimait que, pour la ville de Lausanne, les pertes nettes engendrées par la seule baisse du taux cantonal d'imposition sur le bénéfice votées en mars 2016 s'élèveraient à CHF 34 millions. Il est évident que ces déductions supplémentaires accroîtront considérablement ce montant. De son côté, l'Union des villes suisses parle d'une perte annuelle de CHF 1.3 milliard pour les caisses publiques communales. Malgré les contreparties annoncées dans le cadre de la réforme de la fiscalité vaudoise des entreprises, il apparaît difficile de penser que les prestations publiques pourront être entièrement préservées, que leur financement sera garanti et que ces pertes ne seront pas reportées sur la charge fiscale des habitantes et des habitants de la Ville, alors même que la RIE III vaudoise met d'ores et déjà les caisses publiques de la ville sous pression. »*

### **Préambule**

Il convient de distinguer le volet fédéral du volet cantonal de la réforme. Le Canton de Vaud est le seul à avoir anticipé la réforme cantonale avant de connaître le droit fédéral.

Le 29 septembre 2015, le Grand Conseil vaudois a adopté la feuille de route du Conseil d'Etat. Elle mentionne une perte de CHF 442 millions pour l'Etat et les communes, partiellement compensée par les recettes supplémentaires de CHF 50 millions perçues auprès des sociétés actuellement à statut spécial, soit une perte nette de CHF 392 millions. Le taux de base pour l'imposition des bénéficiaires passe à 16% (13.79% net). Les estimations financières ci-dessus concernent les effets liés à la baisse du coefficient d'impôt sur les bénéficiaires uniquement, soit le volet cantonal de la RIE III. Elles ne tiennent pas compte des déductions introduites ultérieurement par le projet fédéral. La feuille de route intègre

également un volet social visant à améliorer le pouvoir d'achat des ménages par une augmentation progressive des allocations familiales et le renforcement des subsides à l'assurance maladie, ainsi qu'un soutien accru à l'accueil de jour. Ces mesures impliquent des dépenses supplémentaires de CHF 150 millions par année, dont CHF 100 millions à charge des employeurs.

En parallèle, une feuille de route particulière a été négociée avec les communes afin de préserver leurs finances et garantir une symétrie des efforts. Il y a lieu de souligner que, lors de ces discussions, le Canton a été particulièrement sensible aux problèmes liés à l'introduction de la réforme pour les communes.

Le projet fédéral a été voté par les Chambres le 17 juin 2016 et sera soumis au vote du peuple le 12 février 2017 suite au lancement d'un référendum.

Outre la suppression des statuts spéciaux, le projet introduit plusieurs dispositifs permettant aux entreprises d'abaisser le bénéfice imposable au-dessous du bénéfice effectif. Il s'agit notamment d'un abattement allant jusqu'à 90% du produit des brevets et des droits comparables (« licence box »), d'une déduction de recherche jusqu'à 150% des frais effectifs, de la réévaluation des réserves latentes (ou step-up, mécanisme qui consiste en une réévaluation fiscale du goodwill de la société suivi d'un amortissement fiscal sur une période de dix ans) et d'une déduction dite des « intérêts notionnels » (NID). Ce dernier dispositif consiste à déduire fiscalement des intérêts fictifs sur les fonds propres excédentaires, à un taux qui peut être celui décidé par les entreprises elles-mêmes pour des prêts à des sociétés apparentées.

Le projet fédéral prévoit une augmentation de la part des cantons à l'impôt fédéral direct (IFD) pour une somme globale annuelle de CHF 920 millions, ainsi que CHF 180 millions à titre de compensation temporaire des cas de rigueur. Aucune compensation n'est prévue par la Confédération pour les communes, alors même que la RIE III fédérale impacte fortement ces dernières.

Le chiffrage du volet fédéral est extrêmement confus. Seul l'impact sur la Confédération est clairement chiffré. Celui-ci s'élève à CHF 1.1 milliard s'agissant de la somme que la Confédération transfère aux cantons. A cela s'ajoutent les coûts de la réforme sur l'impôt fédéral direct. Lors du débat parlementaire, le chiffre de CHF 220 millions a été articulé pour le coût des intérêts notionnels dans l'IFD. Il est ainsi admis que le coût pour la Confédération s'élève à CHF 1.32 milliard.

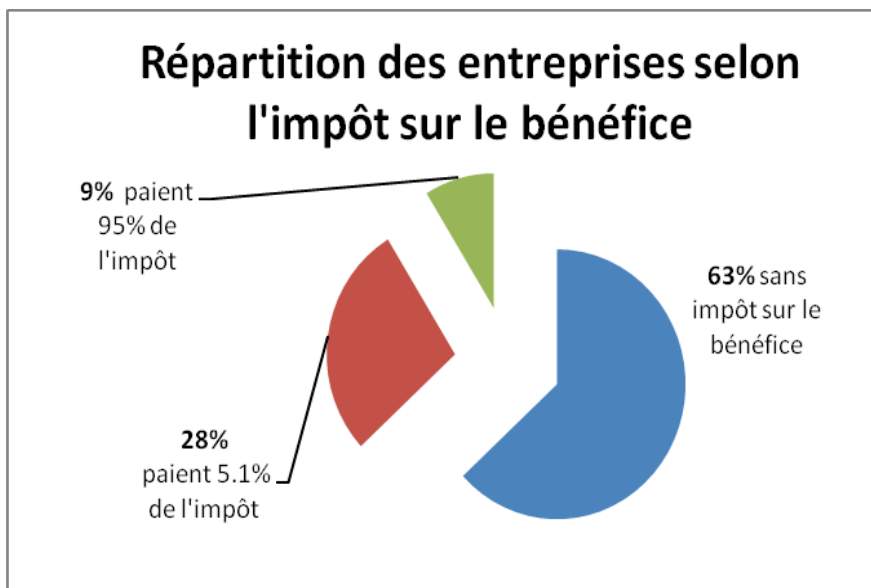
Les coûts pour les cantons et communes sont difficiles à calculer : il faut non seulement connaître le nouveau taux cantonal, qui s'applique généralement aussi aux communes par le biais d'un multiplicateur, mais aussi la nature exacte et l'ampleur des déductions qui seront implémentées dans le droit cantonal. Dans le message du Conseil fédéral du 5 juin 2015, et sur la base des chiffres 2009-2011, le Conseil fédéral estime les pertes globales à CHF 2 milliards. Compte tenu de la croissance économique intervenue depuis lors et des modifications subies par la loi lors de son examen, les pertes seront nettement plus importantes.

L'administration fédérale des contributions a publié en décembre 2016 un tableau résumant l'impact des éléments chiffrables de la réforme sur les cantons, ou plus exactement sur les 11 cantons, dont les plus grands, pour lesquels des éléments de mise en œuvre avaient déjà été rendus publics.

Pour ces 11 cantons et leurs communes, la perte brute s'élève à CHF 1.7 - 1.8 milliard. Pour les communes de ces 11 cantons, la perte est estimée à environ CHF 800 millions. Ces chiffres partiels s'entendent bruts, c'est-à-dire avant la contribution de la Confédération aux cantons. Dite contribution réduit la perte brute, soit un total d'environ CHF 2.7 à 2.8 milliards. Il convient d'ajouter les chiffres des 15 cantons manquants et de leurs communes. Une estimation globale minimale de CHF 3 milliards paraît la plus vraisemblable pour les trois niveaux de l'Etat.

Ces estimations ne tiennent pas compte des dispositifs complémentaires introduits dans le projet voté par les Chambres fédérales, en particulier les licences boxes, la déduction liée aux intérêts notionnels ou à la déclaration des réserves latentes. De même, elles ne tiennent pas compte de la possibilité laissée aux cantons de prévoir des déductions sur les dépenses consenties en faveur de la recherche et du développement (R&D), qui est à leur discrétion. Ces dispositifs complémentaires n'ont pas pu être pris en considération parce qu'une part importante de ceux-ci doit encore être définie dans les ordonnances du Conseil fédéral.

Ces pertes fiscales auront des impacts sur les budgets et donc les prestations des collectivités publiques, en particulier au niveau communal tout en bénéficiant à moins de 10% des entreprises lausannoises (tel qu'illustré dans les tableaux ci-dessous). En ce sens, la Municipalité de Lausanne partage certaines inquiétudes de l'interpellateur.



Bénéfice (en CHF)	Entreprises (en %)	Impôts (en %)
0	63.1%	-
de 1 à 9'999	28.1%	5.1%
> 10'000	8.8%	94.9%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : ACI/Ville de Lausanne année fiscale 2010

### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : La Municipalité peut-elle préciser les pertes fiscales pour la ville de Lausanne – intégrant les éléments précisés ci-dessus – qui impliquerait la mise en œuvre de la RIE III dans sa mouture votée le 17 juin 2016 ?**

En ce qui concerne l'application de la RIE III cantonale, les implications communales inhérentes à l'abandon des statuts spéciaux et la baisse du taux d'imposition des bénéficiaires (qui passe à 13.79% net), ont été estimés une première fois dans le cadre de la réponse à l'interpellation de M. Romain Felli « Baisse d'impôts massive pour les entreprises : qu'y perd Lausanne ? ». En termes bruts, les pertes liées au volet cantonal impliqueraient une réduction de revenus de l'impôt sur les personnes morales de l'ordre de CHF 55 millions, soit près de la moitié des revenus obtenus par ce biais.

Une fois pris en considération les impacts liés à l'abandon des statuts spéciaux, de la redistribution, par le Canton d'une partie des revenus fédéraux obtenus en compensation (IFD) et des mécanismes péréquatifs nouvellement mis en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite aux négociations entreprises par les communes, l'impact net pour la Ville devrait s'élever à environ CHF 12 millions, soit près de deux points d'impôts. D'autres flux financiers, notamment la mise en œuvre de la loi sur l'accueil de jour (LAJE), devraient venir neutraliser ces effets financiers.

En ce qui concerne la partie liée au volet fédéral de la RIE III, et tel qu'évoqué lors des discussions sur le budget 2017, il est pour l'instant difficile de chiffrer les impacts précis pour les collectivités au-delà des baisses de taux cantonaux, tels qu'évoqués ci-dessus. Ces derniers devront être estimés à la lumière des ordonnances qui seront établies par la Confédération d'une part, et en fonction de l'application plus ou moins restrictive qu'en feront les cantons lors de la mise en application d'autre part. Cela est notamment le cas des déductions sur les dépenses R&D à discrétion des cantons. Par exemple, même la Confédération n'a pas réussi à estimer les impacts financiers en lien avec l'application des « patent box » ou la déduction des réserves latentes. En ce qui concerne ces éléments, la Confédération, dans son tableau synoptique des conséquences financières de la RIE III du 6 juillet 2016, a estimé ces enjeux de la manière suivante : « *dans un premier temps baisse de recettes, puis conséquences financières encore indéterminées* ». Cet état de fait n'est pas à considérer comme un gage de sécurité et devrait, dès lors, nous inciter à aborder ce projet avec une très grande prudence.

Les exemples cités par l'interpellateur en disent long sur les impacts potentiels à prendre en considération. Lorsque l'on imagine qu'une entreprise, en cumulant tous les outils disponibles, pourrait profiter d'abattements fiscaux pouvant atteindre 80% de la substance fiscale, on en prend évidemment conscience. Ainsi, en lieu et place du taux net de 13.79% correspondant au cumul des taux nets communal (2.26%), cantonal (4.43 %) et fédéral (7.31%) on pourrait atteindre un taux net bien inférieur. Ces derniers seraient portés à 0.47% au niveau communal, 0.93% au niveau cantonal et 7.72% au niveau fédéral, soit un taux net cumulé de 9.13%.

Cette situation est d'autant plus problématique que le Canton de Vaud n'a pour l'instant fixé aucune limite aux abattements. Ce n'est pas le cas de Genève qui a limité l'effet cumulé des abattements à 9% au maximum. Cela implique de facto un taux net plancher fixé à 13% pour toutes les entreprises.

Le volet fédéral introduit une importante incertitude et des impacts financiers supplémentaires à assumer par les collectivités publiques potentiellement extrêmement importants. Pour rappel, lors de la mise en œuvre de la deuxième réforme fédérale de l'imposition des entreprises acceptée par le peuple le 24 février 2008, les impacts financiers avaient été estimés à environ CHF 1 milliard. Trois ans plus tard, le Conseil fédéral évaluait les pertes à CHF 7 milliards (sur une dizaine d'années). Saisi d'une plainte, le Tribunal fédéral avait sévèrement jugé l'erreur de chiffrage.

Dans sa mouture actuelle, les décisions des Chambres fédérales concernant RIE III ne permettent pas de donner des informations fiables sur les pertes fiscales à venir.

***Question 2 : Dans la mesure du possible ou ces pertes dépendent de l'ampleur que donnera le Canton de Vaud à l'application des RIEIII sur son territoire (l'introduction et l'ampleur des niches fiscales étant partiellement du ressort du canton), la Municipalité est-elle en mesure de réaliser plusieurs scénarios de pertes fiscales en fonction des choix que prendra le Conseil d'Etat ?***

Tel qu'évoqué préalablement, les scénarios et les impacts financiers y relatifs pourront uniquement être déterminés une fois les ordonnances édictées par le Conseil fédéral. Les cantons auront ensuite la possibilité d'appliquer les différents outils de manière plus ou moins restrictive, avec des impacts financiers différenciés qui seront également fonction de leur tissu économique et de la typologie des sociétés actives sur leur sol.



La Municipalité s'engage, si la réforme devait aboutir, à militer pour une utilisation modérée de ces outils fiscaux au niveau de notre canton.

**Question 3 : Dans l'éventualité où la réforme de 17 juin 2016 était acceptée par le peuple, la Municipalité s'engagerait-elle pour que la mise en œuvre dans le Canton de Vaud préserve au maximum les ressources des communes ?**

La Municipalité s'est engagée avec vigueur dès le début des discussions liées à la mise en œuvre de la RIE III, que cela soit au niveau cantonal en collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV), qu'au niveau fédéral par l'intermédiaire de l'Union des Villes suisses (UVS), en particulier par sa Conférence des directeurs des finances dont la conseillère municipale en charge des finances est vice-présidente. Ces différents engagements ont permis, sur le plan cantonal, de préserver la marge de manœuvre financière des communes les plus touchées par la réforme, ainsi que celles qui assument des charges de ville-centre. Ainsi, les compensations liées à l'augmentation progressive de la part à l'IFD ristournée par la Confédération aux cantons (CHF 130 millions environ pour Vaud) et dont les communes toucheront environ le tiers (environ CHF 40 millions) seront réparties en fonction du nombre d'emplois. En parallèle, la péréquation a été révisée afin d'accroître la solidarité entre les communes. Enfin, des négociations bénéfiques pour les communes ont également eu lieu dans le domaine du financement des charges relatives à la petite enfance.

Tel que présenté à la réponse 1, l'engagement important de la Municipalité de Lausanne et de l'ensemble des communes a permis, pour le volet cantonal, d'atteindre un résultat équilibré. Cela a également été possible grâce au concours du Canton qui a été particulièrement attentif aux problèmes liés à l'introduction de la réforme à l'échelon communal.

Ce même engagement et cette même détermination seront appliqués en cas de validation du volet fédéral de la RIE III par le peuple.

**Question 4 : La Municipalité s'est-elle entretenue avec le Conseil d'Etat afin de connaître ses projets en vue de l'entrée en vigueur de cette réforme ?**

Les contacts avec le Canton ont jusqu'à présent porté uniquement sur le volet cantonal de la RIE III. L'application du volet fédéral, si le projet devait être entériné par le peuple dans sa mouture actuelle, nécessitera des négociations ainsi que des discussions complémentaires non seulement avec le Canton, mais également avec la Confédération. En effet, c'est par l'intermédiaire des ordonnances, établies à l'échelon fédéral, que les contours définitifs des outils supplémentaires à disposition des collectivités seront fixés.

Cette tâche devra être assurée de manière conjointe avec l'UVS à l'échelon fédéral d'une part, et avec les représentants des communes vaudoises au niveau cantonal d'autre part. Il s'agira de préserver les moyens financiers de la Ville et garantir le financement de prestations de qualité à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Canton, car le problème ne sera pas exclusivement lausannois.

La Municipalité s'engagera de manière vigoureuse, car elle estime que les enjeux sont extrêmement importants en termes de financement des prestations tout en étant liés à tous les échelons institutionnels du pays. L'ensemble de l'exécutif s'engagera dès lors afin de maintenir la marge de manœuvre financière des communes et de Lausanne en particulier.

**Question 5 : Question 5 : La Municipalité de Lausanne entend-elle s'engager dans la campagne référendaire en cours et faire campagne contre la RIE III fédérale ? Si oui, que compte-t-elle mettre en œuvre pour faire connaître à la population les effets néfastes de cette réforme ?**

La Municipalité n'étant pas unanime ne prendra pas position sur cet objet.

**Question 6 : Question 6 : En cas d'acceptation des RIE III par le peuple et les cantons, la Municipalité a-t-elle déjà envisagé des coupes budgétaires, des plans d'économies structurelles ou encore des mesures sur le taux communal d'imposition ? Si oui, lesquelles ?**

La situation financière de la Ville est fragile : le budget 2017 prévoit un déficit de près de CHF 40 millions. De plus, compte tenu des enjeux futurs et des impacts importants en termes d'investissement, la situation financière de la Ville devra être suivie avec attention tout au long de la législature afin de s'assurer du respect du plafond d'endettement. Afin d'atteindre ces objectifs, un deuxième Programme structurel d'amélioration financières nommé PSAF II a été lancé par la Municipalité, il déploiera ses effets de manière progressive dès 2018 afin de résorber le déficit structurel et améliorer la marge d'autofinancement de la Ville.

En fonction des impacts financiers supplémentaire inhérents à l'application du volet fédéral, des mesures complémentaires seront à envisager par la Ville afin d'équilibrer son ménage courant et respecter les recommandations cantonales en matière d'évolution de l'endettement. Cependant, ces éléments seront abordés le moment venu en fonction du périmètre d'application de la RIE III fédérale.

**Question 7 : Question 7 : La Municipalité prévoit-elle des mesures pour atténuer, dans la mesure de ses moyens, le transfert de charges fiscales des personnes morales sur les personnes physiques induites par cette réforme ? Compte-t-elle prendre des mesures pour reporter sur les sociétés tirant profit de cette réforme les pertes prévues ?**

S'agissant du coefficient d'impôt, la Municipalité tient à rappeler qu'elle ne dispose pas de marge de manœuvre permettant de différencier le taux sur les personnes physiques et morales, ce dernier étant essentiellement en mains cantonales.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 12 janvier 2017*

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Discussion

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Je remercie le Bureau d'avoir accepté de traiter cette interpellation en urgence vu l'actualité du sujet. Elle vise à stimuler une discussion dans ce plénum. Je remercie également la Municipalité pour ses réponses, que vous avez eu l'occasion de lire ; elles ne seront donc pas exposées ici.

Vu les questions posées dans cette interpellation, il aurait été préférable d'en discuter plus tôt, mais, ma foi, ce sont les aléas de certaines lenteurs parlementaires, que je découvre dans ma première législature. Certaines réponses vous apparaîtront peut-être comme un cheveu sur la soupe, mais en discuter aujourd'hui a l'avantage de revenir sur le débat public actuel sur la RIE III. Ce débat a pris une ampleur considérable ces dernières semaines dans les médias, sur la Toile et dans nos boîtes aux lettres. A ce titre, pour connaître l'importance d'une réforme, il est toujours bon d'observer les moyens financiers investis par les milieux dirigeants helvétiques, c'est-à-dire la droite, majoritaire au Parlement, et le patronat, qui l'accompagne dans cette réforme – le camp bourgeois, pourrait-on dire. Regardez d'où viennent les millions et où ils sont investis ; vous connaîtrez alors les vrais enjeux de cette réforme, ainsi que les intérêts qu'elle sert.

Vous avez tous reçu en moins d'une semaine deux tous-ménages, deux fascicules relativement grands adressés à tous les citoyens et les citoyennes, à tous les ménages suisses, l'un édité par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'autre par economiesuisse. A mon sens, ces documents sont des tissus de mensonges, des propos

fallacieux, des détournements photographiques et des insultes à l'intelligence. Toutes ces méthodes sont bonnes pour faire passer la pilule d'une réforme parmi les plus néfastes aux intérêts de la grande majorité de la population proposée durant ce dernier siècle en Suisse.

Pour vous, mesdames et messieurs de la droite et du patronat, l'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit d'opérer le plus formidable et le plus conséquent transfert de richesses des collectivités publiques fédérales, cantonales et communales vers la main d'une minorité de possédants dans ce pays, d'actionnaires et de dirigeants d'entreprise : des pertes annuelles de 1,5 milliard estimé pour la Confédération, et quelque 500 millions pour le seul Canton de Vaud. Il est très difficile d'avoir des estimations précises pour le cas de la Commune de Lausanne, et pour toutes les communes en général, vu l'opacité dans laquelle s'est préparée cette réforme. Nous verrons ce que M<sup>me</sup> Germond complétera sur ce sujet, mais on peut s'attendre à plusieurs dizaines de millions de pertes fiscales annuelles pour la Ville de Lausanne.

S'agissant de ces tous-ménages, je ne m'attarderai pas à décortiquer les fascicules. Je reviens volontiers sur certains arguments que vous aurez peut-être à soulever dans la discussion, mais je ne résiste pas à vous révéler un élément qui m'a à la fois agacé, mais aussi fait rire. C'est dire la pertinence des arguments avancés par les gens favorables à la RIE III. Je demande à M. le secrétaire du Conseil communal de projeter le document que je lui ai livré. (*M. Tétaz affiche le document au rétroprojecteur.*)

Voilà, comme je disais, l'insulte à l'intelligence. Je vous laisse prendre connaissance de la pertinence de ce tableau et des chiffres qui y sont développés. M. Lüscher disait dans l'émission *Infrarouge* d'hier soir sur la RTS : « Il y aura moins de rentrées fiscales, mais cela va amener plus de rentrées fiscales ». En concluant, un humoriste disait : « Bref, j'ai regardé *Infrarouge* sur la RIE III ; je n'ai pas fait de hautes études, mais j'ai l'impression qu'on nous prend un peu pour des cons » – pardonnez-moi pour le terme. Pour moi, ce tableau renvoie aux mêmes considérations.

Au-delà du simplisme avec lequel les partisans de la réforme argumentent sur cette RIE III, j'aimerais réaffirmer ici, comme cela a déjà été dit dans d'autres séances, que la dernière phrase du chapeau au-dessus de ce document est absolument faux : les PME ne paieront pas moins d'impôt à l'issue de la RIE III. Dans le Canton de Vaud, 76 % des PME inscrites au Registre du commerce ne paient pas d'impôt sur le bénéfice. Soit elles ne sont pas assujetties à cet impôt, soit elles ne génèrent pas de bénéfices permettant d'être imposées. C'est donc un argument tout à fait faux, qui est devenu l'un des arguments phares des partisans de la RIE III, qui est diffusé extrêmement largement, semant ainsi la désinformation.

Il en va de même pour l'autre partie, les multinationales actuellement bénéficiant d'un privilège fiscal, les statuts spéciaux, qui ne verront pas leurs impôts augmentés, puisque l'addition des niches fiscales – *patent box*, déduction des intérêts notionnels, déductions des dépenses investies en recherches et développement – vont faire, selon le message du Conseil fédéral qui introduisait la loi en 2015, que toute une série de ces multinationales non seulement ne paieront pas plus, mais paieront encore moins d'impôts. Il a même été dit par le Conseil fédéral que ces entreprises paieraient moins de 1 % d'impôt sur le bénéfice, c'est-à-dire quasiment pas d'impôt, raison pour laquelle il a été introduit un petit minimum de 20 % d'imposition. C'est-à-dire que, alors même qu'on a déjà baissé de moitié l'impôt sur le bénéfice dans notre Canton, certaines entreprises utilisant toutes ces niches fiscales pourront ne payer que le cinquième du taux, qui a été baissé de 60 % l'an dernier.

On voit donc l'ampleur de cette réforme et les intérêts qu'elle sert, vu que la grande majorité des entreprises installées dans ce pays n'en bénéficiera pas ; au contraire. Les PME ont besoin d'infrastructures de qualité, de services publics et de transports. Tous ces domaines vont se détériorer suite aux pertes annuelles par milliards que va engendrer la RIE III à tous les niveaux.

Cela vise à tromper les petits patrons en leur présentant des intérêts qui ne sont pas les leurs. Il en va des PME comme du concept de classe moyenne. Ce sont d'abord des concepts idéologiques – encore faut-il savoir qui on met derrière les PME. On vise à mettre en avant une construction idéologique pour créer une catégorie qui n'existe pas et dont les intérêts ne seraient ni ceux du grand patronat, ni ceux des salariés. Dans cette réforme, les intérêts des petits patrons sont les mêmes que ceux des salariés.

Cela étant dit, j'ai découvert hier dans la presse la publication d'une étude faite par l'institut privé BAK Basel, commandée par economiesuisse pour quelque 200 000 francs pour obtenir ce qu'elle voulait. Cette étude nous apprend que si la RIE III était refusée, 200 000 emplois en Suisse risqueraient d'être supprimés pêle-mêle à cause de départs en masse de multinationales implantées chez nous. Pire – et là cela devient presque humoristique –, on parle de 840 000 emplois indirects et induits qui disparaîtraient. Tout ceci est évidemment une construction. Avec l'expérience de la RIE II, on sait à quel point ces chiffres sont des outils de propagande politique. On peut dire que c'est de bonne guerre, mais cela participe à ce climat de désinformation.

Dans le journal du parti politique auquel j'appartiens, il y a un an et demi déjà, en parlant des quelques dizaines de milliers d'emplois qui, d'après le Conseil fédéral, seraient menacés si la RIE III n'était pas acceptée, nous écrivions : « vous allez voir, au fur et à mesure que la campagne avance, les chiffres vont augmenter et, à l'issue de la campagne, on parlera de 200 000 emplois » ; on n'avait pas prévu les 840 000. Voilà, tous ces chiffres ne sont que des fumisteries idéologiques.

Les partisans de la RIE III sont ultra précautionneux quand il s'agit d'estimer l'ensemble des pertes fiscales qu'elle induirait, mais quand il s'agit d'estimer le nombre d'emplois menacés, alors là, ils avancent ces 200 000 à 840 000 emplois. Concernant ces emplois indirects ou emplois induits, au final, chaque emploi se tient et permet un autre. Tous les emplois de Suisse seraient donc menacés si la RIE III n'était pas validée par le peuple. Vous aurez compris ce que je voulais dire avec cette intervention, qui visait à mettre en lumière le caractère fallacieux des arguments avancés par les partisans de la RIE III, dont les moyens financiers sont absolument pharaoniques.

Nous voulons donc discuter ce soir des conséquences négatives de la réforme RIE III pour la Ville de Lausanne. Je laisserai à M<sup>me</sup> Germond le soin de développer une partie de ses réponses, que nous n'exposerons pas ce soir. Elles montrent à quel point la droite et le patronat cherchent à nous faire avancer dans la malice et le brouillard. Plus qu'une quête de transparence, cette interpellation vise à discuter des possibilités pour le Conseil communal et pour la Municipalité de prendre part à ce débat public absolument crucial. C'est peut-être d'ailleurs le seul point sur lequel nous nous retrouverons tous, soit que cette réforme revêt une importance et une dimension absolument colossales et cruciales. Je formule le vœu que, ce soir, cette discussion permette au Conseil communal et à la Municipalité de prendre part dans le débat public sur la RIE III et que nous avancions des propositions à ce sujet.

La discussion est ouverte.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – J'ai l'impression de revivre le même débat que nous avons eu sur la sortie du nucléaire. C'est un peu fatigant de se retrouver ici, au Conseil communal, à devoir débattre, refaire les argumentaires et repasser d'un camp à l'autre. On pourrait dire que les chiffres sont fallacieux des deux côtés et que cela tombe évidemment comme un cheveu sur la soupe. J'ai l'impression que les municipaux, ou du moins la municipale des Finances de la Ville de Lausanne a déjà exposé son point de vue, repris dans les réponses à cette demande de l'interpellant.

On a l'habitude de refaire les débats, on les lit dans les médias et on sent bien qu'à la fin, on va arriver sur une proposition stérile, un mot d'ordre de la majorité de ce Conseil communal. De plus, je ne crois pas que nous ayons vraiment des compétences sur ce sujet, qui a été largement débattu pendant de longs mois du côté de la Berne fédérale.

Dans la mesure où vous profitez d'une tribune pour vos arguments, j'en profite également pour avancer quelques répliques. Je ne vais pas me battre sur les chiffres, parce qu'on pourrait en discuter pendant des heures, mais il y a quand même quelques libertés prises sur les données dans les différents documents qu'on a reçus.

Evidemment, on pointe du doigt l'horrible patronat et cette horrible majorité du côté de Berne, sans préciser d'ailleurs qu'elle n'est pas seulement composée du PLR et de l'UDC, mais également du groupe PDC, du groupe PBD et des Vert'libéraux, qui ont approuvé ce projet. On parle des compensations de la Confédération au Canton et de la redistribution du Canton aux communes. On évite de préciser – et c'est un point qui devrait vous satisfaire – que si cette réforme passe, même si vous ne le souhaitez pas, il y aura quelques compensations, même si ce n'est pas assez à vos yeux. Cette compensation a été largement refusée par le groupe socialiste et il y a eu une abstention du côté d'un conseiller national Vert. On a vraiment l'impression que vous menez une politique irresponsable de la terre brûlée par rapport à ce sujet en le refusant à Berne ; mais vous ne le mentionnez pas ici.

Sur la réforme en tant que telle, vous donnez l'impression qu'elle a été faite à maxima, alors qu'énormément d'éléments ont été retirés, dont la taxe au tonnage ou la suppression du droit de timbre. Vous me direz que c'était la moindre des choses, mais c'est quand même le fruit d'un consensus. Depuis des années, ou en tout cas depuis que je m'en rappelle, je n'ai jamais entendu la gauche soutenir les statuts spéciaux pour les entreprises. Or cette réforme prévoit de les supprimer. Evidemment, il en introduit quelques-uns supplémentaires, plus petits, mais dans la logique de la concurrence. Cette réforme nous est imposée de l'extérieur et, dans ce contexte, les emplois et le maintien des entreprises nécessitent certains outils. On peut critiquer le NID, mais il existe depuis quelque temps dans le Canton de Vaud.

Ensuite, vous parlez de pertes pour le Canton, mais vous oubliez de soustraire la redistribution aux communes, ce qui diminue un peu le chiffre final. A Lausanne, on parle d'ores et déjà de pertes par rapport à cette réforme, alors qu'elle n'est pas encore entrée en force. On constate au contraire que, pour l'heure, il y a plutôt des avantages. On peut estimer qu'ils ne sont pas suffisants, que cela pourrait être beaucoup plus, mais je note qu'il y aura bientôt une compensation des entreprises sur l'accueil de la petite enfance par rapport aux 0,5 % retirés dans la fiscalité des entreprises pour 2017. Dès 2019, cette entrée en force du projet vaudois permettra d'avoir des prestations sociales en plus. Dans le fond, les véritables conséquences de cette réforme seront perceptibles en 2021.

Je peux comprendre que la Ville de Lausanne estime que les pertes sont peut-être plus grandes, mais c'est encore à démontrer. Cela tient plus à la gestion de la Ville qu'à cette réforme en particulier et aux retombées qu'il pourrait y avoir. Je regrette donc que l'on refasse le débat des argumentaires à chaque fois qu'on lit quelque chose dans la presse, qu'on a déjà entendue en long et en large. Vous nous dites que vous ne nous relisez pas l'entier du texte, mais vous refaites un argumentaire bien plus long en nous sortant, en plus, des articles de journaux de propagande sur ces affreux patrons, comme vous le dites. Ce n'est pas notre rôle ici, et ce n'est pas non plus à ce Conseil communal d'émettre un mot d'ordre, auquel cas je répéterai ce que j'avais dit lorsqu'on avait parlé de la sortie du nucléaire : dans le fond, à chaque fois qu'il y a une votation, on adopte le mot d'ordre des partis majoritaires dans cet hémicycle, qui ne sera que la vision de la majorité, et on s'épargnera les débats. J'en ai fini avec mon petit argumentaire, mais vu que vous avez fait le vôtre, je me sens moins mal.

**M. Fabrice Moscheni (UDC) :** – Il y a un point qui est clair et sur lequel je serai d'accord avec l'interpellateur, c'est qu'on n'est pas d'accord. Il se trouve que j'ai un petit avantage sur lui : je travaille dans une PME. Il prétend me défendre, mais je vous assure, monsieur Conscience, malgré toute la science que vous avez, vous ne me défendez pas. Et je ne crois pas que je suis manipulé. Mais on pourra en discuter après, si vous voulez plus d'informations et de détails.

Nous sommes tous ici représentants de partis politiques, avec une vision plus ou moins différente de la société. Certains veulent toujours plus d'Etat, d'autres plus de responsabilités individuelles. Certains veulent une armée, d'autres, le dépassement du capitalisme. Néanmoins, nous essayons toutes et tous de tenir compte du bien commun et de penser aux personnes qui nous entourent. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la guerre est un malheur, que les abus doivent être combattus et que le chômage est une tare.

J'aimerais ce soir vous parler au nom d'une catégorie de personnes qui est trop peu représentée au Conseil communal, soit les travailleurs des PME. Aujourd'hui, en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne, la majorité des personnes travaillent dans une PME. Autour de vous, dans la rue, trois personnes sur quatre ont un emploi dans une PME. Les PME sont non seulement le principal employeur dans notre Canton et dans notre pays, mais elles sont aussi les principales entreprises formatrices qui donnent une chance à nos jeunes. La Suisse a un des taux de chômage le plus bas d'Europe ; elle le doit aux PME. Mesdames et messieurs, pour le bien des PME et des hommes et des femmes qui y travaillent, nous devons accepter la RIE III. En effet, si la RIE III passe, 85 000 emplois seront créés à terme. A contrario, si la RIE III est refusée, 200 000 emplois seront perdus en Suisse, principalement dans les PME.

L'interpellateur nous parle des recettes fiscales pour la Ville de Lausanne. Moi, je vous parle d'hommes et de femmes qui veulent garder leur emploi. Je vous parle de ce voisin de palier, mécanicien de précision, qui veut offrir un avenir à ses enfants grâce à son travail, et non pas grâce à l'aide de l'Etat. Je vous parle de cette secrétaire, qui caresse le rêve de permettre à son fils de faire des études grâce à son travail. Finalement, quoi de plus solidaire que de permettre à nos concitoyens de conserver leur travail ?

Nous savons, tous et toutes, les ravages que provoque le chômage. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à regarder ce qui se passe en France, en Espagne ou en Italie. Voulons-nous suivre leur exemple ? Pour le bien de l'emploi et contre le chômage en Suisse, dans le Canton de Vaud et à Lausanne, la RIE III est une bonne réforme, qu'il faut accepter. Je vous invite à soutenir la RIE III, car il faut être solidaire des PME et des hommes et des femmes qui y travaillent. Je dépose donc une résolution.

#### Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité évalue la perte d'emplois qu'engendrerait le refus de la RIE III.

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Ce qui est impressionnant dans la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Conscience, c'est de voir que cette réforme aura des conséquences financières très importantes sur les finances publiques communales.

Monsieur Miauton, vous dites que la gauche mène une politique « irresponsable de la terre brûlée ». Mais cette politique irresponsable est en réalité l'alliance de droite majoritaire, UDC et PLR, qui la mène, malgré le nuage de mots et de chiffres qu'on peut agiter, en menant une réforme qui a pour conséquence très concrète de faire baisser massivement les revenus des collectivités publiques en Suisse, à commencer par ceux de notre Commune. C'est bien évidemment pour cela que nous discutons de ce sujet ce soir.

Personnellement, deux choses m'amuse beaucoup dans ce débat, qui prend les événements un peu à rebours. Tout à coup, la droite ne se soucie plus du tout des déficits publics. Dans les budgets, s'il y a un ou deux millions qui manquent, c'est le drame. Ici, on parle de plusieurs milliards de francs de pertes au niveau de la Confédération, des cantons et des communes, et tout ceci ne serait qu'un problème passager et ne serait pas extrêmement grave. C'est assez inquiétant que, dans ce débat, il n'y ait que la gauche qui défend des finances publiques équilibrées.

L'autre chose qui m'amuse beaucoup, c'est que le parti de l'indépendance nationale et de la souveraineté du peuple, l'UDC, avec son ministre, vient nous expliquer qu'il faut se coucher devant l'OCDE, une bureaucratie non élue. Il faut accepter ses diktats et on ne

peut rien faire, c'est une réforme, que voulez-vous, qui nous est imposée de l'étranger. Mais l'OCDE est encore pire que l'Union européenne, puisque personne n'est élu dans cette organisation. Je me demande ce que le bouc Zottel pense de cette attitude un peu défaitiste de la droite helvétique face aux diktats de l'étranger.

On sait bien que le problème n'est pas là, parce que ce n'est pas l'OCDE qui impose cette réforme. Et je remercie M. Moscheni de sa candeur et de son honnêteté en nous disant que cette réforme ne nous est pas imposée, mais qu'elle bénéficie aux finances des plus grosses entreprises suisses, et peut-être aussi en partie à celles de certaines PME. Mais, essentiellement et massivement, elle profite aux détenteurs du capital en Suisse, donc aux détenteurs de très grosses entreprises qui pourront augmenter leur profitabilité en payant tout simplement moins d'impôts.

Cette réforme n'est donc pas tellement imposée de l'étranger. Elle bénéficie au secteur que la droite représente. Dans le fond, la droite se fiche un peu d'avoir des déficits publics. En réalité, on pourrait même dire qu'elle cherche à les attiser, parce qu'à terme, c'est la politique des caisses vides que nous connaissons bien. Si on arrive à suffisamment siphonner de la matière fiscale et à creuser des déficits, cela justifie des plans d'austérité et des réductions de prestations de services publics. On ne peut que constater que c'est dans cette direction que la droite suisse s'engouffre, et qu'elle a d'ailleurs pour tradition de le faire dans ce pays. Il est tout à fait bienséant et sensé de discuter de cette réforme du point de vue communal, parce que, dans le fond, nous parlons tout simplement du budget communal, de la défense des services publics, de la possibilité pour la Ville de créer des logements et toute une série d'activités qui ne seraient plus possibles à terme si cette réforme venait à passer.

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Compte tenu de l'urgence de l'interpellation, le groupe Le Centre n'a pu en discuter pour proposer une réponse collective. Je parlerai donc ici en mon nom.

Tout d'abord, j'aimerais souligner le manque de données fiables que nous fournit la Confédération. Celle-ci avait des mois pour préparer les données et pour estimer les pertes fiscales engendrées par la RIE III fédérale aux trois niveaux – fédéral, cantonal et communal. Est-ce un manque de compétences ? Peut-être que le département connaît les chiffres des pertes projetées. J'hésite. Je soupçonne tout de même qu'il y ait une claire volonté au niveau fédéral d'amincir l'Etat, et quoi de mieux qu'une diminution des recettes fiscales, première étape d'un processus qui verra par la suite un déficit conduisant à une diminution des prestations publiques ? Suis-je paranoïaque ?

Je ne sais vraiment pas, surtout quand je lis Christophe Reymond du Centre patronal dans le *24 Heures* aujourd'hui. Je le cite : « Chez certains responsables financiers [il cite bien sûr les responsables financiers de notre Commune] il ne peut être imaginable de se contenter de ressources moindres ». Ici au moins les intentions sont claires. Christophe Reymond a l'art de se tirer une balle dans le pied. Je cite aussi la Municipalité : « Les scénarios et les impacts financiers pourront uniquement être déterminés une fois les ordonnances édictées par le Conseil fédéral ».

Il ne m'est pas possible de voter sur une telle boîte noire. En toute honnêteté, un tel objet ne devrait pas nous être présenté en l'état. En toute honnêteté, il ne m'est pas possible de me déterminer sur cet objet. L'idée au départ était plutôt bonne, soit de mettre fin aux forfaits fiscaux qu'obtenaient jusqu'ici les entreprises étrangères. Effectivement, c'est extrêmement dérangeant par rapport à nos PME suisses, dans un souci d'équité fiscale. Il ne faut pas non plus négliger l'aspect de compétitivité fiscale entre nations. A terme, il s'agit de se battre pour plus d'harmonisation fiscale. Mais dans quel sens ? Vers le haut ou vers le bas, là est une des principales questions posées par le débat.

J'ai effectivement voté pour la RIE III vaudoise, car nous avons une vision réaliste des impacts financiers de cette réforme et de la diminution des taux fiscaux pour nos entreprises, comme le mentionne la Municipalité dans sa réponse. Il y avait aussi de réelles

compensations pour les familles. Ici, avec le volet fédéral, je cherche encore de vraies compensations, et non pas des clopinettes, compte tenu de ce que nous allons perdre au niveau des prestations publiques.

Sur les aspects de défiscalisation, certains points vont dans un sens qui me convient. Ici, je ne partage pas totalement l'avis de l'interpellateur, notamment concernant la défiscalisation des coûts de recherche et de développement, car il y a une réelle compétitivité fiscale à ce niveau chez nos voisins européens – France et autres. Dans un sens, il y a une compensation implicite dans cette défiscalisation : il s'agit de garder la recherche et le développement dans notre pays.

Je reste beaucoup plus circonspect sur d'autres aspects. La diminution des taux d'imposition pour les entreprises doit avoir une réelle contrepartie pour la population via des aides sociales, des investissements, des aides aux crèches, etc. Les cadeaux fiscaux ne contribuent absolument pas à la prospérité de notre pays, comme on le sait depuis des dizaines d'années. Les cadeaux fiscaux ne sont généralement pas réinvestis dans le pays qui les octroie, mais ce sont les cadeaux aux actionnaires, qui sont aujourd'hui de gros fonds d'investissement et des fonds de pension. Je déclare mes intérêts, comme l'a fait M. Moscheni : j'ai exercé la fonction de directeur financier dans de grands groupes, et j'ai aussi dirigé une PME. Il faut relever que ces cadeaux fiscaux ne profitent absolument pas aux PME, mais ils profiteront surtout aux grandes entreprises : aux banques et aux assurances, entre autres. De nombreuses études montrent que nos PME dégagent, pour la plupart, un bénéfice faible, très faible, voire nul.

Il y a un autre aspect sur lequel je ne vais pas m'éterniser, mais qui m'horripile au plus haut point : il s'agit des intérêts notionnels, que je trouve scandaleux. Une comptabilité repose sur des factures, des documents et sur une réalité économique. Ici, nous sommes dans le virtuel. C'est un cadeau fiscal sans aucune contrepartie. Les inquiétudes de l'interpellateur sont évidemment très pertinentes, et il serait très peu conséquent de les rejeter sans examen et avec un fort a priori. Les réponses de la Municipalité me semblent plus qu'adéquates et elle pourra compter, je l'espère, sur le Conseil communal, dans sa volonté de maintenir une réelle marge de manœuvre financière pour notre Ville.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Comme l'a dit mon collègue de parti et ami, Manuel Donzé, nous n'avons pas forcément le même avis sur le sujet.

J'aimerais rappeler quelques éléments, sans refaire tout le débat. J'estime qu'on doit rester proche des questions qui touchent les Lausannoises et les Lausannois, et je rappelle que, l'année dernière, la population vaudoise a accepté à 87,12 % des voix un projet qui anticipait ce vote sur la RIE III et qui associait la création d'un taux unique à 13,79 % sur le bénéfice des entreprises avec un certain nombre de compensations sociales. Il y a en effet l'augmentation des allocations familiales de 230 à 300 francs, et de 300 à 400 francs pour les jeunes en formation, la création d'un bouclier social à 10 % du revenu déterminant pour l'assurance-maladie, ce qui est une revendication du Parti socialiste, et une augmentation massive des contributions de l'Etat et des communes à l'accueil de jour des enfants, sans compter la création d'un fonds de protection pour les travailleurs du bâtiment, entre autres.

J'aimerais insister sur le fait que si cette RIE III fédérale n'est pas acceptée, ce paquet risque fort d'être démonté au niveau cantonal, tout simplement parce qu'on ne pourra pas se fonder sur les compensations fédérales prévues dans le paquet. En outre, le Canton de Vaud n'aura plus forcément intérêt à créer tout seul ce système de taux unique. Finalement, il pourra considérer qu'il est utile de garder un taux spécial pour les entreprises à statut spécial, et donc c'est tout le paquet qui pourrait être démonté.

Il faudrait que les Vaudoises et les Vaudois, les Lausannoises et les Lausannois, et en particulier nos collègues de gauche réfléchissent bien avant de mettre en péril un certain nombre d'avancées sociales réelles, que mon groupe a soutenues, et la droite dans sa



grande majorité aussi, afin que ceci puisse servir tous les habitants de ce Canton, notamment les plus modestes.

Je rappelle que le paquet fédéral est un set de mesures que le Canton de Vaud est libre d'apprécier à sa sauce. Et le Canton n'adoptera pas forcément toutes les mesures proposées par la Confédération, précisément parce qu'il a déterminé un certain nombre de mesures qu'il estime appropriées pour lui-même, dans son Canton, sur notre territoire.

A titre personnel, je suis aussi frustré que le paquet fédéral ne se soit pas plus inspiré de ce qui a été fait dans le Canton de Vaud. Mais il faut admettre que le Canton de Vaud avait des conditions financières qui ont permis d'aller assez loin dans ce paquet social, ce qui n'a pas toujours été le cas. La Confédération aurait pu en faire plus. Je peux même dire que mon groupe aurait pu en faire plus au niveau fédéral pour avancer sur ce sujet. Néanmoins, aujourd'hui, il s'agit de protéger ce paquet vaudois, et je pense que c'est en votant oui à la RIE III fédérale que nous protégerons ce qui a été fait – et qui est exemplaire – au niveau du Canton de Vaud. Je me prononcerai peut-être plus tard sur les résolutions, mais, en ce qui concerne les Vaudoises et les Vaudois, et donc les Lausannoises et les Lausannois, ce sont des éléments importants à prendre en compte.

**M. Philipp Stauber (PLC) :** – J'ai bien écouté M. Moscheni. Je ne peux que le féliciter d'avoir rappelé les avantages dont nous bénéficions aujourd'hui en Suisse. Je suis entièrement d'accord avec cette partie de son exposé. J'aimerais tout de même lui rappeler que ces avantages ont été obtenus avec les conditions-cadres que nous connaissons aujourd'hui, et on ne peut pas dire que c'est le fruit de cette nouvelle réforme que nous envisageons.

Prenons donc cette nouvelle réforme, un animal dont il est difficile de cerner le caractère réel. Nous avons reçu un journal tous ménages, que je demande à M. Tétaz de projeter. Vous pouvez y voir les dates en bas, sur l'axe temporel. Je vais essayer de développer un argument qui surprendra peut-être pour un parti de droite. Vous voyez ici un graphique de l'impôt fédéral direct payé par les entreprises – c'est la flèche rouge qui monte. Je lis que, depuis 1990 et jusqu'en 2014 : « Les recettes fiscales de l'impôt fédéral direct sur le bénéfice ont plus que quadruplé, passant de 2 milliards à plus de 9 milliards de francs ». Comme je vous le dis, en tant que parti de droite, nous ne sommes pas heureux de cette évolution. Je me demande comment d'autres partis peuvent être heureux de ce type d'évolution des recettes fiscales.

Deuxième élément, j'ai inscrit ici les deux réformes qui ont eu lieu pour la première en 1998 et en 2008 pour la deuxième. J'ai tiré les lignes, et je vous lis le texte : « Les deux réformes fiscales précédentes, en 1998 et 2008, ont été suivies d'une augmentation des recettes fiscales ». Il me semble donc que c'est une loi de la nature, en tout cas de la politique suisse, que chaque réforme conçue par la classe politique entraîne irrémédiablement une hausse des recettes fiscales du produit de l'impôt. Bien sûr, les uns pensent qu'il y aura moins, mais ce graphique indique qu'il y aurait plus.

Si vous regardez la réforme de 2008, il y a une montée fulgurante juste après, mais qui est finalement moins impressionnante dans la moyenne. Après 2008, il n'y a pas de baisse, mais, de nouveau, une augmentation des recettes fiscales. De ce fait, nous sommes très sceptiques par rapport à l'impact réel qu'aurait la RIE III. Nous pensons qu'il est tout à fait possible que non seulement il n'y ait pas du tout de baisse, mais, au contraire, qu'il y ait une augmentation des recettes fiscales. C'est évidemment un phénomène que nous ne souhaitons pas, en tout cas pas nécessairement.

On lit aussi dans cette publication que la réforme maintiendrait la péréquation intercantonale. Là aussi, j'aimerais dire que c'est un élément qui nous dérange clairement. En effet, nous constatons que cette péréquation a atteint tous les objectifs qu'elle s'était fixés et sa révision est urgente et nécessaire pour diminuer l'effet de péréquation que nous avons aujourd'hui entre les cantons. De nouveau, nous ne trouvons ici aucun argument en faveur de la RIE III.

Il y a une autre affirmation sur la même page, qui dit que cette réforme diminuerait la concurrence fiscale entre les cantons. De nouveau, je m'étonne que les partis de droite ne souhaitent pas cette concurrence fiscale, garante que le gaspillage est limité en général. Le Parti libéral-conservateur souhaite cette concurrence fiscale ; il nous manque clairement un argument pour cette réforme RIE III. Cerise sur le gâteau, il vient de M. le conseiller fédéral Ueli Maurer : il dit que si cette RIE III est refusée par le peuple, il commencera immédiatement un programme d'économies. Il ne fallait pas plus pour nous convaincre d'être contre la RIE III, car nous souhaitons un programme d'économies. C'est donc pratiquement une conséquence mécanique : si nous croyons en ces arguments, nous devons nous opposer à cette réforme.

Je vous passe les arguments contre une centralisation par rapport au fédéralisme, contre une politique économique par des ordonnances fédérales, et je viens à la conclusion tout simplement. Mesdames et messieurs, le groupe libéral-conservateur vous propose de vous opposer à cette RIE II dans sa forme actuelle. Nous allons probablement soutenir la première résolution de M. Conscience et refuser la deuxième.

**M<sup>me</sup> Séverine Evéquo (Les Verts)** : – Les Verts lausannois ne soutiendront pas la RIE III fédérale lors de la votation du 12 février.

On aimerait souligner ce soir que l'objectif de cette réforme fédérale n'est pas atteint. Elle crée clairement des inégalités de traitement, alors qu'elle avait pour objectif de les réduire. C'est le premier principe avec lequel on n'est pas d'accord. Cette réforme crée évidemment des niches fiscales nouvelles. Elle amène une concurrence entre les cantons, mais on ne sait pas encore quels outils ils utiliseront. Et comme il n'est pas possible de chiffrer précisément l'impact de cette réforme, il n'est pas possible pour nous de l'accepter.

On le sait, la fiscalité n'est pas l'unique facteur qui détermine le choix d'implantation des entreprises. Il faut citer notamment les infrastructures publiques, la densité d'entreprises, la présence des Hautes écoles ; ce sont autant d'éléments qui font que les entreprises viennent s'installer chez nous. Et puis, avant tout, nous souhaitons une réforme équilibrée. C'est clair que la Suisse doit abolir les avantages fiscaux pour les holdings et les entreprises internationales, mais on souligne ce soir que cette réforme est inégale, d'abord pour les entreprises entre elles et pour les cantons, mais aussi pour les communes, puisqu'on le sait bien, à Lausanne, on met à disposition de nombreuses infrastructures. De plus, il n'est pas prévu de compensation par cette RIE III fédérale. Les conséquences sont évidemment bien trop lourdes à porter pour les collectivités, mais aussi pour les citoyens que nous sommes. Nous vous appelons donc à refuser cette réforme le 12 février prochain.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR)** : – Sur le fond, je comprends parfaitement les inquiétudes des interpellants quant à une réforme qu'on ne connaît pas encore complètement. Il est assez difficile de savoir combien cette réforme pourrait coûter sans que l'on connaisse exactement la politique des cantons en application de la RIE III. C'est également assez difficile – on a vu que les chiffres varient – de savoir combien d'emplois la non-application d'une diminution de la fiscalité, ou plus précisément une augmentation de la fiscalité, cela concernerait, puisque c'est bien ce qui se passera si on renonce à ces statuts spéciaux. Il s'agit de savoir combien cette non-application de la diminution fiscale va générer comme perte d'emplois.

Quand je parle de perte d'emplois, je parle bien évidemment des pertes directes dans les multinationales. Il ne faut pas être naïf, si les multinationales sont chez nous, ce n'est pas uniquement pour la beauté du paysage et l'enneigement de nos cimes, mais c'est parce qu'il y a une attractivité de la place économique suisse, de la qualité de travail et de formation des personnes, mais également une attractivité fiscale. Si ces entreprises partent, cela fragilisera notre tissu économique encore plus, car il profite des emplois qui sont créés et des dépenses des gens qui travaillent dans ces multinationales, qui sont aussi des consommateurs, et souvent des gens aisés, qui coûtent peu en termes de charges sociales,

mais qui paient aussi notre programme social. Si ces gens partent, notre tissu économique s'en trouvera fragilisé.

Je suis un peu surpris du discours de la gauche, qui nous dit, presque d'un air rassuré, que 76 % des entreprises ne paient pas d'impôt. On peut voir les choses comme cela. Evidemment, si on croit que gagner de l'argent c'est malhonnête, alors c'est très bien de ne pas en gagner. Mais si 76 % des petits patrons sont très malins et arrivent à faire de l'optimisation fiscale, je crains que cette image ne montre plutôt qu'on a un tissu économique de PME qui n'est pas aussi solide que l'on croit. Parce que les entreprises qui ne paient pas ou peu d'impôts sont finalement plus fragiles qu'on ne le croit ; elles sont certainement toujours à la limite de la rentabilité.

Refuser la RIE III, c'est prendre le risque de voir notre tissu économique local fortement fragilisé par des diminutions de revenus. En effet, l'environnement économique général va se dégrader. C'est prendre le risque d'entrer dans une spirale déflationniste dangereuse. Il y aura par la suite moins d'entrées d'impôts, moins d'emplois et plus de chômage, avec des charges sociales encore plus élevées. On est un peu dans le flou, comme quand on fait nos assurances ménage ou nos assurances vie : qu'est-on prêt à payer comme ticket d'assurance pour garantir une économie forte ? Notre rôle à tous, que l'on soit de droite ou de gauche, c'est de créer un environnement et un tissu économique fort dans ce pays, et de se battre au sein des parlements pour partager le bénéfice de la manière la plus équitable possible. C'est en tout cas mon point de vue. Pour ces raisons, je soutiendrai cette réforme.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – Je déclare mes intérêts : je suis patron d'entreprise depuis 1991, j'emploie une trentaine d'employés et je forme cinq apprentis. Je suis plus que choqué des propos de M. Conscience. Je ne sais pas où il a été chercher ces chiffres de 76 % d'entreprises, de personnes morales constituées en sociétés anonymes ou en Sàrl qui ne paieraient pas d'impôts. Quand le PLR affirme que 40 % des contribuables lausannois ne paient pas d'impôts, il passe pour un menteur. Je dis maintenant que M. Conscience est un farfelu. C'est fantaisiste, et je ne sais pas où il va chercher ces chiffres. Avec son affirmation, il discrédite toutes les entreprises lausannoises qui occupent du personnel, qui forment des jeunes et qui paient des impôts. C'est scandaleux d'avancer des chiffres et des montants qu'il ne peut pas contrôler.

Si j'ai la possibilité d'alléger mes charges fiscales, donc si la RIE III passe, c'est bien clair que je ne vais pas m'en priver. J'invite donc tous mes collègues patrons et toutes les personnes de bon sens à accepter la RIE III. Ainsi, les entreprises telles que la mienne pourront continuer à former des jeunes, à engager du personnel et à payer des impôts.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Avons-nous le choix ? Oui, si nous inventons une version actualisée du réduit national. Nous nous barricadons dans nos iniquités fiscales : taxations scandaleusement basses pour les multinationales et très élevées pour le tissu économique de ce pays. Mais voilà, il y a les exigences de l'OCDE et là, nous nous trouvons face à une obédience par rapport à l'Europe, à géométrie variable.

Venant de la part de pro européens, prompts à sacrifier les banques, la chimie ou les assurances sur l'hôtel de l'Europe, voilà que vous défiez soudainement cette même Europe, respectivement l'OCDE. Permettez-moi de m'étonner que vous manifestiez un tel acharnement à revenir à la situation que la RIE III veut précisément améliorer. Vous demandez donc, par votre refus, de maintenir les cadeaux aux riches multinationales et de peser sur les finances des plus gros pourvoyeurs d'emplois de ce pays. Plus grave, vous êtes prêts à couper dans les allocations familiales, à tailler dans les subsides à l'assurance-maladie et à limiter l'accueil de jour. Bravo ! Nous en prenons acte.

La version vaudoise de la RIE III, première en Suisse, est intégralement maintenue en cas d'acceptation populaire au niveau fédéral, car elle est le résultat d'un compromis. MM. Maillard et Broulis, ne l'oubliez pas, ont eu fort à faire pour vendre leur projet à leurs groupes respectifs. Monsieur Felli, le bouc Zottel doit bien rigoler dans sa barbiche en

voyant M. le conseiller fédéral Ueli Maurer trinquer en compagnie de M<sup>me</sup> la conseillère d'Etat socialiste bâloise Eva Herzog. Soyons sérieux !

La réforme coûtera deux milliards et demi cumulés, cantons, communes et Confédération. La Confédération perdra un peu plus d'un milliard, les cantons et communes 1,5 milliard. La Confédération proposait de compenser un milliard en faveur des cantons et des communes par un relèvement de l'impôt fédéral direct de 17 % à 21,2 %. Il est bizarre que certains conseillers nationaux vaudois aient voté contre. En tant qu'UDC, parti dont la réputation d'indépendance n'est plus à faire, je vous invite à voter cette réforme eurocompatible.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Comme souvent, plusieurs représentants de la droite ont brandi le spectre de la perte d'emplois dans ce débat. J'aimerais répondre à cet argument en reprenant notamment l'exemple avancé par Daniel Leupi, le chef des Finances de la Ville de Zurich.

Dans plusieurs interviews parus dans la presse alémanique, il souligne avec raison que les cantons qui ont pratiqué des taux fiscaux pour l'imposition des entreprises extrêmement bas ces dernières années, comme Lucerne ou Zoug, ne sont pas ceux qui ont connu la plus forte croissance économique. Au contraire, les cantons qui ont connu la plus forte croissance économique sont ceux qui avaient des taux d'imposition à plus de 20 %, comme Zurich ou Vaud. Zoug ou Lucerne ont depuis plusieurs années des taux à 12 % et 11 % ; ce sont des paradis fiscaux pour les entreprises. Cela montre bien qu'il n'y a aucune corrélation directe entre le taux d'imposition des entreprises, la création d'emplois et la croissance économique.

Il y a de nombreux autres facteurs qui jouent sur la création d'emplois. La Suisse a un code du travail ultralibéral. On peut licencier les employés pratiquement au gré des flux économiques, alors que, dans les pays voisins, c'est beaucoup plus compliqué – et c'est beaucoup mieux. Typiquement, le droit du travail ultralibéral est un des nombreux avantages dont le patronat bénéficie en Suisse, donc réduire la question des emplois au seul taux d'imposition est extrêmement réducteur et caricatural.

Concernant le spectre de multinationales qui partirait si la réforme était refusée, là encore, je demande aux représentants de la droite : pour aller où ? En réalité, tous les pays européens ont des taux d'imposition sur le bénéfice plus élevés qu'en Suisse. Il n'y a aucun danger que des multinationales quittent la Suisse en masse. Pour prendre le seul cas de l'Allemagne, l'impôt sur le bénéfice est taxé à 33 %. L'Allemagne est pourtant la première puissance économique d'Europe. Donc ce spectre d'exode des multinationales n'est tout simplement pas sérieux.

Peut-être que certains à droite me parleront de l'Irlande, mais, ces dernières années, l'Irlande a été sérieusement rappelée à l'ordre par la Commission européenne, et elle l'a sur le dos actuellement. Donc, si vous voulez mener une politique qui dégrade très fortement nos relations politiques et économiques avec l'Union européenne, suivons l'exemple de l'Irlande. Je ne pense pas que ce soit un exemple d'avenir, comme les attaques de la Commission européenne contre l'Irlande l'ont bien illustré.

Dernière chose à l'intention de M. Gaudard, les chiffres cités par M. Conscience concernant l'impôt sur le bénéfice sont tout à fait exacts : ils sont sur le site de l'Administration cantonale des finances. Effectivement, une majorité des entreprises de ce Canton inscrites au Registre du commerce ne paie pas d'impôt sur le bénéfice – on parle bien de l'impôt sur le bénéfice. Certes, elles paient la TVA ou d'autres formes d'imposition, je vous l'accorde, mais M. Conscience parlait de l'impôt sur le bénéfice. C'est donc bien une infime minorité de grandes entreprises qui profitera de cette RIE III, donc ces 9 % d'entreprises qui paient 95 % de l'impôt sur le bénéfice.

A ce propos, le graphique que l'on trouve dans la réponse à l'interpellation est tout à fait instructif. Il montre l'extrême concentration des richesses aux mains de quelques grandes

entreprises suisses, comme Julius Baer, Bernard Nicod SA, ou quelques autres grands groupes de ce type. Ce sont eux qui profiteront de l'essentiel des baisses d'impôt, et non les petites PME. Monsieur Moscheni, vous confondez évidemment les petites entreprises de 5 à 10 employés avec des entreprises de 100 ou 200 employés. Vous les mettez toutes sous cette étiquette fourre-tout de PME, qui sème la confusion. Ce qui est sûr, c'est que ce ne sont pas les petites entreprises avec 2, 4, 10 ou 20 employés qui vont bénéficier de la RIE III. Celles-ci ne paient pas l'impôt sur le bénéfice dans 99 % des cas. Cette réforme bénéficiera à une poignée de grands groupes, qui sont déjà les plus riches. On aura donc un phénomène d'accélération de la concentration de la richesse aux mains de quelques grandes entreprises aux dépens de l'ensemble des entreprises.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – On entend beaucoup de choses ce soir, et le débat est tronqué et faussé. M. Felli nous a dit qu'en appuyant la RIE III on ne se souciait pas des déficits publics. Ce n'est pas vrai ! On se soucie toujours des déficits publics, mais vous n'avez pas de preuve que la RIE III péjorera les finances publiques. Oui, vous le quantifiez, mais vous ne connaissez pas les retombées, l'effet *boomerang* que pourrait avoir le refus de la RIE III. M. Donzé a aussi parlé des pertes en prestations publiques ; c'est exactement la même chose.

M. Stauber nous a apporté la preuve, avec son graphique, que deux réformes fiscales successives ont eu des effets positifs sur la fiscalité. On a parlé de cadeau fiscal sans contrepartie. Mais, oui, il y a une contrepartie, car les forfaits fiscaux tomberaient, ainsi que les exonérations. M. Buclin a cité Zoug et Lucerne, et ce sont précisément ces cantons qui ne pourraient plus faire de tels cadeaux fiscaux.

Au niveau cantonal, nous avons voté la RIE III vaudoise, mais, en refusant la RIE III fédérale, vous fossoyez les bonnes intentions exprimées dans la RIE III vaudoise au niveau des avancées sociales. Monsieur Buclin, vous parlez de l'Europe, mais ce n'est pas en Europe que les multinationales délocaliseront. Ce sera à Singapour, aux USA, dans le Delaware, et partout dans le monde. Je ne pense pas qu'une multinationale installée actuellement dans le Canton de Vaud sera intéressée à déménager en France ou en Allemagne. Si elle doit déménager, elle déménagera dans des paradis fiscaux, et c'est justement ce que nous voulons éviter.

Le but premier d'une entreprise n'est pas de payer des impôts, mais de créer de la valeur. J'ai personnellement trois PME. Je ne gagne pas de l'argent pour payer des impôts, mais pour le réinvestir dans la recherche et le développement de mon produit, pour peut-être augmenter les prestations, les services, ce qui aura des conséquences au niveau de l'emploi, entre autres. Donc, *in fine*, à force de réinvestir les gains, et non pas en payant des impôts, je vais créer de la valeur qui alimentera les deniers publics. Le fait de payer l'impôt n'est qu'une partie infinitésimale du succès d'une entreprise. Alors, ne stoppez pas les bonnes intentions des entreprises. C'est pour ces raisons que j'appuie cette RIE III, parce qu'elle va supprimer les forfaits fiscaux. Une PME paie environ 21 % d'impôt sur le bénéfice, alors que certaines entreprises paient 0 %. Le but est donc de supprimer ces inégalités, ce qui est le point le plus louable.

**M. Robert Joosten (Soc.) :** – A l'intention de M. Chollet, je relève que l'OCDE n'est pas l'Europe. De nombreux pays, comme les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, le Chili, la Corée du Sud et le Japon en sont membres, et tous les pays européens n'en sont pas membres ; la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie n'en sont par exemple pas membres.

Si la RIE III était refusée en février, ce que j'espère, ce n'est pas si dramatique par rapport à l'OCDE. En effet, le Conseil fédéral pourra revenir dans quelques mois avec un nouveau projet de réforme conforme aux demandes de l'OCDE, mais beaucoup plus équilibré.

On parle beaucoup des entreprises privées dans ce débat, mais on parle un peu moins d'autres employeurs, les entreprises étatiques que sont la Confédération, les cantons et les communes, qui vont subir tout de même d'importantes pertes fiscales. Cela risque d'avoir des conséquences importantes au niveau de l'emploi public. Il y a donc un risque sérieux

au niveau de l'emploi pour ces employeurs. C'est important d'avoir cela à l'esprit dans le débat.

**M. Philippe Miauton (PLR) :** – Je retire ce que j'ai dit avant, j'adore votre piège, monsieur Conscience. Lors du débat sur la sortie du nucléaire, on avait entendu le ping-pong entre l'interpellatrice des Verts et son municipal. Il avait d'ailleurs duré assez longtemps pour nous présenter tout l'argumentaire. Sur ce coup, je crois que l'aile centredroite de cet hémicycle essaye de faire passer des arguments.

On sait pertinemment que, de toute façon, on ne va convaincre personne et on connaît déjà l'issue du vote. Mais vous avez réussi une chose : on a découvert la position du Parti libéral-conservateur. Vous avez donc gagné quelques voix par rapport à la majorité qu'on aurait imaginée avant le début de ce débat. La prochaine fois qu'il y aura un débat sur un tel sujet de votation, je propose de passer directement au vote. On essayera ainsi une autre solution, pour voir si cela dure moins long la prochaine fois.

Néanmoins, on fait un peu de politique politicienne, parce qu'on ne va pas changer d'avis, et tout le monde en est conscient. La droite a ses chiffres, la gauche les siens, et le département fédéral donne de faux chiffres, selon M. Donzé. J'ai l'impression que son parti ne s'est visiblement pas trop soucié de la qualité des chiffres à Berne, compte tenu de son vote ; mais c'est une autre question.

Il y a des communes et des syndicats de grandes villes qui sont pour cette réforme, contrairement à la nôtre, qui semble être contre. On se demande qui a raison, qui a les bons chiffres et qui comprend. On constate que le Canton de Bâle-Ville est pour cette réforme. Alors, c'est pour ces horribles entreprises pharmaceutiques, qui permettent néanmoins au canton de participer à la péréquation. Cette ministre des finances socialiste prétend que, sans cette réforme, le Canton de Bâle-Ville ne participera plus à la péréquation, vu qu'il aura des pertes. Les chiffres, vous le connaissez tous.

Lorsqu'il y a des initiatives, et j'ai l'impression que la gauche en dépose beaucoup plus que mon parti en tout cas, c'est toujours une bataille de chiffres. Au final, la population décide compte tenu des arguments avancés d'un côté et de l'autre.

On a aussi vu que les budgets de la Ville étaient équilibrés en période électorale et, tout à coup, ils sont déficitaires l'année suivante. Enfin, cela peut arriver. Ensuite, chacun se fait son opinion sur la chose. Maintenant, ce qui est un peu dommage, c'est que, j'imagine, M<sup>me</sup> la municipale nous apportera des arguments qu'on a déjà pu lire ou entendre, et on pose très peu de questions à la personne qui s'occupe des entreprises et de l'économie dans cette ville. Il faudrait savoir si, dans le fond, il y a des échos positifs de ces entreprises, qui diraient qu'elles pourraient créer plus d'emplois, qu'elles comptent sur une meilleure compétitivité pour rester, qui menacent peut-être de partir s'il n'y avait pas cette réforme. J'aimerais l'entendre. Vu qu'on a pu lire entre les lignes qu'il n'y avait pas d'unanimité au sein de la Municipalité, je ne pense pas trahir de secret en pensant que la personne qui n'était pas tout à fait d'accord avec la position majoritaire était peut-être de mon camp.

Je réitère donc mes félicitations pour ce piège de politique politicienne. Je me demande encore quelle décision on pourra prendre au final qui influencera le vote à l'échelle nationale pour ce sujet aussi important. Comme cela a été rappelé de manière très précise par un autre collègue du PDC, qui n'a visiblement pas le même avis sur la question, si cette réforme ne passe pas, cela remettra en cause la RIE III cantonale. Et quoi qu'on en dise, l'avance que la Suisse prend par rapport à cette réforme nous donne une compétitivité et quelques années d'avance sur les autres pays qui ne l'auraient pas fait. Et cela pourrait aussi attirer des entreprises et des emplois.

Je ne crois pas que les partis de droite ne se soucient pas des déficits ; j'ai plutôt l'impression que c'est l'inverse. De mauvaises langues diront que la gauche se soucie plus de comment dépenser l'argent et la droite de comment faire des économies, mais je ne crois pas que l'argent, quand il vient en matière fiscale, ait une mauvaise odeur ; je pense

plutôt que ce serait bien d'en gagner un peu plus. Et l'impression générale que j'ai des avis de personnalités d'autres villes et d'autres cantons, de tous partis confondus, est qu'elles pensent qu'au final, cela apportera une meilleure situation à la Suisse. Je vous remercie encore pour ce piège magnifique.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – En effet, nous discutons d'un sujet extrêmement important, certes, de politique fédérale, mais qui a des conséquences directes sur la gestion et l'activité de notre commune. Dans ce sens, il est légitime que ce Conseil en débâte intensivement, même si les avis divergent.

Un des éléments qui pose le plus de problèmes dans cette réforme, c'est le manque d'informations sur ses impacts financiers. Nous savons que cette réforme coûtera au minimum trois milliards, puisque le message du Conseil fédéral précise les effets financiers sur les finances fédérales – environ un milliard. L'Administration fédérale des finances a publié un document, certes discret, mais très fiable – je garde à disposition le lien pour ceux qui le souhaitent –, en précisant les impacts des différentes baisses de taux dans les cantons notamment, et on arrive à trois milliards. C'est l'effet minimal.

S'ajoutent les fameuses astuces et outils qui ont été votés par le Parlement, qui, à ce jour, ne peuvent pas être chiffrés. Plusieurs analyses ont été faites et il n'est pas possible de chiffrer leur coût, tout simplement parce que les règles du jeu ne sont pas définies. Je prends un exemple très concret : les « patent box ». Ce que l'on mettra dans ces « patent box » aura un impact décisif sur les pertes fiscales qui découleront de cette analyse. Est-ce que l'on mettra les *softwares*, puisque c'était une grande discussion ? Est-ce qu'on pourra déduire la création et le développement de *softwares*, car on considérera que c'est de la recherche et du développement. Jusqu'où pourra-t-on aller ? Tout ceci sera défini dans des ordonnances du Conseil fédéral, et nous ne pouvons donc pas connaître précisément, honnêtement et intellectuellement les effets.

Mais, pire, ce ne sont pas uniquement les ordonnances du Conseil fédéral qui donneront les contours précis des différents instruments définis par la législation fédérale. Les « NID », qui sont un des instruments les plus contestés de cette réforme, feront l'objet d'une ordonnance du Département fédéral des finances. Cet élément est très discret et peu relevé dans les débats, mais il faut savoir que l'outil le plus contesté de cette réforme, soit comment définir le capital propre excédentaire et les taux d'intérêt qui peuvent précisément être déduits, sera défini uniquement dans une ordonnance qui est de la compétence du conseiller fédéral Ueli Maurer du Département fédéral des finances. Et cela pose un problème sérieux pour toutes les collectivités publiques de ce pays, qui ne peuvent ainsi pas calculer précisément cet impact. Cela n'a jamais été relevé dans ce débat, et je m'en étonne, car c'est extrêmement problématique : notre démocratie fonctionne sur la base de la décision d'un seul homme en ce qui concerne l'un des outils fiscaux les plus contestés de tous les temps en Europe.

Plusieurs responsables financiers suisses ont toujours dit qu'une réforme fiscale était indispensable, et cela n'est contesté par personne. Le problème de cette réforme se niche précisément dans ce que j'ai relevé : le manque de chiffres précis. Quand la Municipalité propose des projets au Conseil communal, elle vous donne leur impact financier, alors que, le 12 février, on fait voter le peuple sur un objet dont on ne connaît pas les impacts financiers. Cela pose un problème de crédibilité du fonctionnement de nos institutions. Mais une réforme est évidemment nécessaire.

Je reviens sur quelques éléments factuels. On constate que les recettes fiscales de la Confédération ont augmenté. Cet élément est juste, mais on fait toujours dire ce qu'on veut aux chiffres : ce graphique oublie purement et simplement de prendre en considération les recettes fiscales des cantons et des communes. Comme vous l'aurez constaté dans les derniers comptes, les recettes fiscales de nos entreprises ont largement diminué. Donc ce fameux graphique, que les partisans de cette réforme ont les moyens de distribuer à coups de millions dans les ménages suisses, oublie une partie de la réalité, qui est celle des autres

collectivités publiques, dont les recettes fiscales ont potentiellement des tendances inverses à celles qui nous sont présentées. A Lucerne, où l'on a introduit des baisses sur la fiscalité des personnes morales depuis longtemps, on a des caisses vides et des programmes d'austérité. Je pense que personne dans ce Conseil ne se réjouira de discuter sur un programme d'austérité. Et nous nous battons âprement là-contre, comme nous l'avons déjà fait lors de la précédente législature. Par ailleurs, le Conseil d'Etat de Lucerne a présenté un projet d'augmentation du taux d'imposition, qui est combattu par référendum, qui sera prochainement soumis au vote des Lucernois. On voit donc que l'effet, en tout cas à Lucerne, est très réel.

M. Gaudard demandait sur quels chiffres nous nous basons pour vous informer sur les entreprises qui paient des impôts à Lausanne. Vous avez les chiffres de la Ville, qui vous sont donnés dans la réponse à l'interpellation, et d'autres chiffres figurent dans le fascicule distribué en supplément d'un quotidien de la place par l'Administration cantonale des impôts. A la page 8 de ce fascicule, on peut lire que 86 % des entreprises paient entre 0 et 9000 francs d'impôt. C'est une donnée factuelle statistique. M. Gaudard a la chance d'être dans le 10 % des entreprises qui paient des impôts, et tant mieux pour son activité économique, mais il faut savoir que l'immense majorité des entreprises ne paie pas ou quasiment pas d'impôt. A partir de là, on en fait ce qu'on veut, mais c'est la vérité.

On entend beaucoup dire ici que les statuts spéciaux servent à maintenir l'attrait de la place économique. Mais si on cumule les effets des différentes étapes des réformes, la fiscalité de ces multinationales sera nettement plus avantageuse avec le nouveau système qu'avec l'ancien.

On entend aussi souvent parler du volet social. Un député a évoqué le fait que le volet social, c'est-à-dire la hausse des allocations familiales et la protection des subsides LAMAL, sera remis en cause avec le refus de ce paquet. Le volet social de la RIE III cantonale a été voté et a suivi un processus législatif complet – Parlement et vote populaire. Si ce volet social est remis en cause, ce qui est évidemment possible, il faut refaire le travail parlementaire et le Conseil d'Etat doit présenter une proposition de diminution des allocations familiales pour aller devant le peuple. Je donne une faible probabilité politique à cette proposition en pleine élection cantonale, donc le volet social n'est pas remis en cause par le refus de la RIE III fédérale.

Enfin, tous les cantons de ce pays connaissent une péréquation intercommunale. Evidemment, les villes encaissent des recettes sur les personnes morales et savent qu'elles vont avoir un impact. Mais ce que beaucoup de communes de ce pays ne comprennent pas en premier lieu, c'est que tous ces impacts seront répercutés également sur elles à travers les péréquations intercommunales. C'est en tout cas techniquement compliqué de comprendre le volume des pertes subies, mais toutes les communes de ce pays vont subir des pertes fiscales très importantes, et pas seulement les villes. C'est plus facile de calculer pour nous : la Ville de Lausanne est en première ligne pour tirer la sonnette d'alarme sur cette problématique, mais toutes les communes confrontées à ce problème ; elle ne l'ont simplement pas encore compris. En 2019, et l'année suivante, quand les péréquations entreront en vigueur, cela va faire très très mal.

Concernant les emplois, je n'ai pas compris la résolution déposée par M. Moscheni. Est-ce en cas d'acceptation ou de refus ? Il est très difficile d'effectuer cette analyse, mais il faut prendre en considération tous les emplois, et pas seulement les emplois du secteur privé ; il y a évidemment aussi les emplois du secteur public, qui sont potentiellement en danger avec une baisse de trois milliards des recettes fiscales. Il faut donc avoir une vision globale de tous les emplois, secteur public et secteur privé.

**Le président** : – Je souhaite rendre notre plénum attentif au fait que nous avons encore une urgence municipale et deux interpellations urgentes en attente, et qu'il est déjà 22 h 10. Vous êtes toutes et tous responsables du bon déroulement et du bon avancement de nos travaux.



**M. Pierre Conscience (EàG)** : – Merci à M<sup>me</sup> la municipale pour toutes ces précisions, qui amènent des éléments pertinents et importants au débat.

Mais non, monsieur Chollet, je ne demande pas le statu quo sur la RIE III. Vous savez très bien que ce n'est pas du tout la position des opposants à cette réforme. Je ne demande pas de maintenir les statuts spéciaux et je ne demande pas non plus d'accroître les privilèges fiscaux et de les étendre au-delà de leur sphère d'application, comme le prévoit la RIE III fédérale. L'introduction de la « patent box », de la déduction des intérêts notionnels et de la déduction des dépenses en recherche et développement vise un taux d'imposition sur le bénéfice de moins de 1 % ; encore une fois, c'est dans le message du Conseil fédéral du 5 juin 2015 accompagnant le projet de loi. Et je parle exclusivement de l'impôt sur le bénéfice.

Pourquoi croyez-vous qu'on a introduit ce seuil minimum de 20 % ? C'est bien parce que les nouvelles niches qui seront introduites permettront aux multinationales de payer encore moins d'impôts qu'actuellement grâce aux statuts spéciaux, qui leur permettent de payer un taux estimé entre 7 % et 8 %. C'est bien à cela qu'on s'oppose, donc à l'accroissement des déductions pour les multinationales.

D'ailleurs, dans le même message, le Conseil fédéral dit que la 3<sup>e</sup> réforme de l'imposition des entreprises vise à « introduire des mesures fiscales permettant de renforcer la position du site entrepreneurial suisse au sein de la concurrence fiscale internationale ». Il ne s'agit donc pas de calmer qui que ce soit dans nos relations avec nos partenaires, au niveau européen ou au-delà, il s'agit d'accroître notre position concurrentielle au niveau international. Entendez par là : accroître la concurrence fiscale déloyale qui existe déjà aujourd'hui avec les statuts spéciaux.

Monsieur Miauton, je vois que vous vous êtes ravisé et que, finalement, ce débat vous plaît. J'en suis très heureux. Si les débats que l'on soulève et demande vous dérangent, vous n'avez qu'à sortir boire un café. En attendant, il me semble que ce débat est tout à fait pertinent. Et si la Municipalité a donné toutes ces réponses, elles méritent d'être discutées. Ce débat, quand bien même il serait fédéral, a beaucoup plus d'impact sur la Ville de Lausanne que bien des sujets que nous avons traités récemment, et sur lesquels nous avons passé encore plus de temps.

Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire quand vous parliez de transfert ou de compensation, si vous parliez du fait que la Confédération augmentera l'enveloppe de redistribution fiscale aux cantons. A ceci je vous réponds tout simplement que c'est qu'une histoire de vases communicants. En effet, certaines collectivités publiques perdront un peu moins, et d'autres encore plus. Au final, la perte de recettes fiscales pour les collectivités publiques, pour le financement des services publics et des infrastructures dans ce pays, sera la même. Vous parliez des compensations sociales introduites dans le volet cantonal de la RIE III. Je reste sur l'idée qu'il y a une contradiction à baisser les rentrées fiscales d'un côté et à augmenter les mesures sociales de l'autre. Et comme cela a été dit par M<sup>me</sup> la municipale, ce volet social n'est pas menacé.

Alors oui, on n'a pas laissé la taxe au tonnage ni la suppression du droit de timbre, j'en conviens. Il a notamment été dit qu'ils seraient réintroduits dans une réforme future. Comme le Conseil fédéral le dit, il faut s'attendre à d'autres réformes de la fiscalité. Les citoyens et les citoyennes qui voteront doivent savoir que s'ils votent oui, ils accélèrent la vitesse à laquelle arrivera la RIE IV ou V, qui introduira des mesures encore plus dures.

Les statuts spéciaux doivent être supprimés. J'en conviens, c'était une mesure extrêmement importante, car c'est un élément de concurrence fiscale déloyale au plan international. Pour ma part, je ne défends pas le développement de la place économique suisse en organisant du rapt d'entreprises, comme la venue de Vale dans ce canton. Je n'ai pas envie d'augmenter le nombre de places de travail dans ce pays, dans ce canton ou dans cette commune en les volant à d'autres pays qui en ont tout autant besoin que nous. C'est

par la coopération internationale, comme l'a dit M. Donzé, face au modèle de concurrence fiscale déloyale que vous défendez, que nous devons travailler.

Monsieur Moscheni, je ne sais pas quelle est la nature de votre PME, mais comme cela a été dit par mon collègue Buclin, il y a PME et PME. Il y a une différence fondamentale entre une entreprise de 5, 10 ou 20 employés et une entreprise de plusieurs centaines d'employés, que l'on qualifie de PME aujourd'hui dans ce pays. Ce terme est une coquille vide, c'est une construction idéologique qui vous permet de dire que vous vous intégrez dans la même logique que votre voisin électricien, que votre ami boulanger ou que le coiffeur chez qui vous allez vous refaire le dessus de la tête, alors qu'au fond, vos intérêts ne sont pas les mêmes. Mais vous me proposerez certainement à nouveau d'aller boire un café pour m'expliquer votre point de vue. (*Intervention de M. Moscheni hors micro.*) Très bien, parce que j'allais dire que je déclinerais encore la proposition.

Monsieur Marion, vous soulignez à juste titre qu'il faudra encore voir quelles seront les modalités d'application de cette réforme dans le Canton de Vaud. Vous avez raison. Mais M. Broulis est l'un des premiers défenseurs de la déduction des intérêts notionnels ici, dans ce Canton, face au silence actuel du Conseil d'Etat dans le débat et à de la concurrence fiscale intercantonale relancée par la version vaudoise de la RIE III. Genève entre dans le pipeline de la concurrence fiscale, Fribourg s'y est mis, Bâle y est à fond et Neuchâtel avait déjà anticipé la réforme. Ceci fait qu'un canton comme Berne, qui n'a pas, ou presque pas de multinationale sur son sol, et ne serait donc pas concerné par cette réforme, réfléchit à baisser son taux cantonal d'imposition sur le bénéfice, alors que cela ne le concerne pas. Vous voyez l'effet pervers de cette spirale infernale de la concurrence fiscale intercantonale. Et il en ira de même, croyez-moi, pour les niches qui ont été introduites.

Ce n'est pas pour rien qu'à Bienne, la municipale libérale-radical en charge des finances s'est opposée à la RIE III et mène campagne contre cette réforme. Elle sait très bien que cela n'a aucun intérêt pour les PME de sa ville, bien au contraire. Mais cela met en péril les finances publiques de sa ville.

Concernant l'origine des chiffres que j'ai avancés, ils sont d'une pertinence totale. Je ne vois pas comment on peut les remettre en cause, sinon on dit que les statistiques de l'Etat de Vaud et de la Ville de Lausanne ne sont que mensonges. Mais là, je ne sais pas jusqu'où on ira dans cette logique. Je n'ai utilisé que des chiffres et des propos de mes adversaires politiques sur cette réforme. Ils me semblent donc plus difficiles à attaquer que ce type de documents envoyés massivement. Face à l'investissement massif des partisans de cette réforme au plan fédéral, cantonal et communal, je propose deux résolutions.

## Résolutions

### Résolution 1

La majorité des membres du Conseil communal appelle la population lausannoise à s'opposer à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE3)

### Résolution 2

Compte tenu des sommes colossales investies par les partisans de la RIE 3 dans la campagne de votation, le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage publiquement contre la RIE 3 et investisse des moyens financiers dans la campagne de votation contre ladite réforme.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – M'exprimant après la directrice en charge des finances de la Ville de Lausanne, je serai bref. Vous l'aurez constaté, la Municipalité n'a pas pris position dans le débat public en tant que telle, car elle est divisée ; il n'y a pas besoin d'être un grand clerc pour s'en apercevoir.

La division est assez simple et reproduit celles au niveau suisse et cantonal : c'est l'opposition assez classique entre la gauche et la droite. Il recoupe une opposition plus philosophique, et également classique, par l'attention accordée aux politiques publiques et

aux recettes fiscales nécessaires, ainsi qu'à la création de la substance fiscale et de l'emploi. Je ne connais pas de politicien qui, au détour d'un discours électoral ou non, n'ait vanté l'innovation. Le projet le prévoit, et il y a des activités de recherche à Lausanne. De ce point de vue, les mécanismes prévus sont moins généreux que ceux de certains pays qui nous entourent.

Il convient peut-être de rappeler le débat qui a lieu aujourd'hui à l'OCDE. Il y a une démarche mondiale pour lutter contre l'érosion fiscale et limiter un certain nombre de pratiques. Contrairement à d'autres domaines économiques, la Suisse a ici la possibilité de prendre un peu d'avance pour se positionner. Evidemment, on ne peut pas tout positionner de façon définitive, alors même que la situation internationale évolue.

Il convient aussi de rappeler, et les circonstances s'y prêtent avec la venue aujourd'hui du président chinois à Lausanne, que la Suisse, malgré le pouvoir d'achat moyen élevé de ses habitants, n'est qu'un tout petit pays à l'échelle mondiale. Elle n'a pas un immense bassin de population de consommateurs. Et, il faut le reconnaître, même si les profits n'ont pas été aussi bien redistribués que certains pourraient l'espérer, la Suisse est un des pays qui a le plus gagné de la mondialisation ces dernières décennies. Nous pouvons jouer un rôle que nous ne jouerions pas autrement, et la fiscalité est un des outils pour accompagner certaines activités très mobiles.

Certaines entreprises à Lausanne peuvent déplacer leurs cinq à dix employés très facilement, parce qu'elles ne sont pas liées à la beauté du paysage, à la sécurité juridique ou à la possibilité de licencier certains de leurs collaborateurs, contrairement à ce qu'on nous fait croire.

Et puis, la fiscalité n'est jamais définitive. Elle doit toujours évoluer en fonction des nouveaux modèles économiques. Encore une fois, il convient d'être un peu plus rapide – la Suisse n'a pas cette réputation – et nous devons nous adapter. Je ne ferai pas de longs laïus sur ce qui a été dit, je ne vais pas entrer dans cette discussion, mais il faut garder en vue que le développement de la Ville de Lausanne est à chercher dans ce qui se fait à Bâle plutôt qu'à Bienne.

**Le président** : – Il y a encore quatre demandes de prise de parole, toutes émanant de conseillers et conseillères qui ont déjà pris la parole dans ce débat, certains plusieurs fois. Je vous propose donc d'ouvrir directement la discussion sur la première résolution déposée par M. Conscience, si personne n'y voit d'inconvénient. A ce moment-là, les personnes qui avaient demandé la parole tout à l'heure pourront à nouveau intervenir, mais dans le cadre de cette résolution. En effet, le débat d'entrée en matière a été riche et fourni.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – J'aimerais prendre position sur ce qu'a dit M<sup>me</sup> la municipale ; à mon sens, cela doit se faire en amont de la résolution.

Je m'adresse à M<sup>me</sup> Germond, qui nous a donné des chiffres et des informations, et je l'en remercie. Mais je reste un peu sur ma faim, car ces informations ne me semblent pas forcément neutres. Je peux comprendre qu'elle « défend » le dicastère pour lequel elle a été élue, mais c'est aussi mon rôle de donner une ou deux informations différentes.

Tout d'abord, on a parlé de ces fameux trois milliards. On ne peut pas mettre ce chiffre en doute. En revanche, personne ne dit ce que cela pourrait coûter à la Suisse si la RIE III était refusée, et c'est ce qu'il faut mettre en parallèle de ces trois milliards. Bien sûr, c'est plus facile de quantifier les pertes de ce qu'on connaît que celles de ce que cela pourrait nous coûter avec un hypothétique refus de la RIE III.

Madame la municipale, vous avez dit que la RIE III sera gérée par ordonnances fédérales et qu'elles émaneront de M. Maurer. Je crois savoir que les ordonnances fédérales ne sont pas éditées par un seul homme, mais par le Conseil fédéral, même si, bien entendu, elles sont préparées par les services concernés. Ce ne sera donc probablement pas M. Maurer qui décidera seul des ordonnances fédérales. Après, on nous dit qu'il pourrait y avoir un programme d'austérité. Mais, qu'en savons-nous ? C'est toujours délicat d'affirmer des

choses qu'on ne connaît pas. On ne peut pas dire ce qui se passerait dans le cas d'un refus de la RIE III.

Maintenant, en partant du principe que les entreprises paient moins d'impôt, que vont-elles faire avec l'argent économisé ? Selon moi, une entreprise qui paie moins d'impôt, qui réussit à avoir des économies et à créer de la valeur va le réinvestir. Elle réinvestira soit sous forme d'emplois, soit sous forme d'autres investissements, qui feront travailler les entreprises locales, soit avec une augmentation des salaires. Certaines, bien entendu, utiliseront cet argent à d'autres fins, peut-être moins louables, mais la plupart des PME utilisent leur bénéfice à des fins plus louables que ce que l'on pourrait croire. On a dit que le paquet social vaudois ne serait pas remis en cause avant les élections. Mais il le sera peut-être après les élections, et les élections, c'est demain.

**M<sup>me</sup> Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Je donne juste la référence à M. Pernet : il s'agit de l'article 59, alinéa 1, lettre f) voté par le Parlement fédéral sur les intérêts notionnels sur le capital propre de sécurité. A la fin de cet article, il est dit : « Le département fédéral édicte des dispositions nécessaires à l'exécution de cet alinéa ». Il arrive souvent en droit fiscal que les ordonnances soient édictées par le département fédéral. J'avais une séance vendredi avec des spécialistes à Berne, donc je suis assez sûre des informations que je vous donne ici dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances. C'est habituel pour les juristes spécialistes en droit fiscal.

Par contre, personne n'a relevé ici l'importance du contexte politique dans lequel nous nous trouvons, puisqu'on parle des NID. C'est cela qui pose problème dans cette disposition du Parlement fédéral, que je ne comprends absolument pas, à savoir que l'outil fiscal le plus contesté en Suisse ces dernières décennies sera défini par une ordonnance qui devra contenir la seule et unique signature de M. Maurer.

Il est passé à la discussion sur la résolution de M. Moscheni.

**M. Fabrice Moscheni (UDC)** : – J'amène un élément factuel à la discussion. Depuis la dernière réforme fiscale, la RIE II, la Ville de Lausanne a vu ses revenus augmenter de 350 millions : elle est passée de 1,5 milliard de revenus à 1,85 milliard. Comme quoi les réformes fiscales n'induisent pas forcément liées des revenus qui baissent.

Pour revenir à ma résolution et pour répondre à la question de M<sup>me</sup> la municipale, effectivement, en cas de refus, c'est-à-dire d'acceptation de l'initiative du Parti socialiste de refuser la RIE III, je demande de calculer ou d'évaluer l'impact en termes de pertes d'emplois. Vous pouvez également inclure les emplois de la fonction publique. Ce serait intéressant de voir s'il y a un impact sur la fonction publique, ce que je ne pense pas, puisque, dans ma vue entrepreneuriale – mais c'est vrai que ma vue entrepreneuriale est très complexe à comprendre pour M. Conscience –, augmenter la capacité des entrepreneurs, c'est augmenter la valeur et l'activité, c'est permettre de créer de nouveaux emplois, donc plus de rentrées fiscales. C'est ainsi que le monde tourne, on ne vit pas dans un monde sclérosé. S'il était tel que M. Conscience le veut, on serait dans une situation terrible.

Heureusement, la population est raisonnable et comprend qu'avant de dépenser de l'argent, il faut le gagner, et que ce gain passe par des entreprises qui créent des emplois, qui créent des impôts indirects des gens qu'elles emploient, ce qui permet d'avoir un filet social et une politique pour que les plus faibles d'entre nous soient aidés en cas de besoin.

Je constate aussi que le Parti socialiste a le droit ce soir de défendre les multinationales contre les PME. J'en prends note. Je suis moi-même en compétition avec des PME, qui paient aujourd'hui trois fois moins d'impôts que moi parce qu'elles ont un statut spécial négocié avec le Canton. Merci au Parti socialiste de m'aider à perdre des emplois et de créer de la pauvreté.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Fabrice Moscheni est refusée par 50 voix contre 19 et 8 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur la résolution N° 1 de M. Conscience.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Ma première résolution vise à faire de la position de la majorité de ce plénum un outil dans cette campagne. Cela me semble tout à fait légitime dans la mesure où il y a une extrême inégalité de moyens à disposition entre les deux camps. En tant que Ville dont le collège politique est majoritairement opposé à cette réforme, il me semble que c'est de notre responsabilité de rendre cette position publique et d'inviter nos citoyennes et nos citoyens, les habitants de cette commune, à mener cette bataille avec son Conseil communal contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises. Je vous invite à soutenir cette résolution.

**Le président :** – Je vous demande de diminuer quelque peu le volume sonore pour que le débat puisse se poursuivre dans de bonnes conditions.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Je constate que la formulation de la résolution ne correspond pas aux usages de notre Conseil. Pour ma part, je pense que la résolution est contestable déjà sur la forme. Concernant le fond, je ne la partage pas le même avis. D'ailleurs, les Lausannoises et les Lausannois sont suffisamment grands pour se faire une opinion tout seuls, monsieur Conscience. Ils sauront certainement ce que vous pensez, car ils sauront certainement ce que les partis pensent, et ils se feront ainsi une opinion. Je pense, comme vous, que la Ville de Lausanne s'opposera sans doute à la RIE III, mais on verra. De toute façon, cela ne changera rien. En tout cas, je m'y oppose sur la forme et sur le fond.

Je profite d'avoir le micro pour répondre à M<sup>me</sup> Germond et aux quelques réponses que j'ai eues par rapport au paquet vaudois. Concernant le paquet vaudois, il y a effectivement eu un certain nombre de décrets, mais si on est de bonne foi, de gauche ou de droite, on admet que les deux parties du deal se tiennent, c'est-à-dire que si l'on veut conserver les aspects sociaux – ce que je souhaite – on admet aussi que le taux passe à 13,79 %. Donc, de facto, le Canton de Vaud entre dans cette logique de la RIE III que la gauche conteste. Après, on peut discuter sur les aspects et les variations entre le projet fédéral et le projet cantonal, mais, de fait, qu'on le veuille ou non, le Canton de Vaud, si on s'en tient à ce paquet, se doit d'appliquer le deal lié à la RIE III. Je ne m'imagine pas que l'on peut détricoter une partie sans qu'il y ait de fortes réactions de l'autre côté et que le tout s'ébranle. Ce serait dommageable pour les Vaudoises et les Vaudois. Je réitère donc ce que j'ai dit tout à l'heure.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – On avait déjà eu ce type de résolution parfaitement vexatoire lors du débat sur le nucléaire où, au final, la majorité du Conseil communal, qui est consciente qu'elle est une majorité, prend en otage une minorité en tentant de faire passer un mot d'ordre par le biais d'une résolution suite à une interpellation, dont l'urgence a été demandée. C'est peu respectueux de la démocratie, et c'est à vrai dire parfaitement médiocre. Le groupe PLR ne se contentera pas de la refuser : nous ne participerons pas au vote et nous retirerons nos cartes au moment où elle sera soumise, si l'interpellateur la maintient.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Pour ma part, je salue la délicatesse de notre collègue Conscience qui ne dit pas « le Conseil communal », mais « la majorité du Conseil communal ». Ce qui signifie tacitement qu'il y a également une minorité qui survit. Merci pour cette gentillesse de langage.

S'agissant de la deuxième résolution, il y a une règle – je ne sais si elle est tacite ou écrite – dans tous les exécutifs de ce Canton et de ce pays, qui veut que pour qu'un exécutif s'engage, il faut que la décision ait été prise à l'unanimité. Manque de pot, il vous en manque un. Mais nul doute que vous en aurez sept dans une prochaine législature.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – J’amène juste une précision factuelle, puisque j’entends dire que ma résolution ne serait pas réglementaire. A ma connaissance, c’est faux. Je me suis soucié de consulter le Règlement du Conseil avant de rédiger ces deux résolutions. Il me semble que la seule contrainte propre à une résolution c’est qu’elle ne doit pas contenir d’injonction à l’égard de la Municipalité, ce qui n’est le cas d’aucune des deux.

Certes, elles sortent peut-être des us et coutumes qui sont les vôtres, qui êtes là depuis plus longtemps que moi, mais les us et coutumes peuvent aussi évoluer. La situation de la RIE III est ô combien particulière et revêt une importance ô combien grande. De mon point de vue, c’est la mère de toutes les batailles dans la séquence politique sur le long cours dans lequel nous sommes. Peut-être que vous me ressortirez un article du Règlement du Conseil qui montre que l’une de ces résolutions n’est pas recevable, auquel cas je m’avouerais vaincu, mais, à ma connaissance, ce n’est pas le cas.

Je vous invite simplement à vous positionner en fonction de votre opinion sur ces deux résolutions. Comme l’a bien dit M. Chollet, je ne prends personne en otage avec cette résolution, vu que j’exprime bien, de manière sous-jacente, qu’une minorité du Conseil ne partage pas cette opinion, ce qui est évidemment son droit.

**Le président :** – Dans la continuité de l’intervention de M. Conscience, je me permets d’observer que notre Règlement est bien peu disert quant à la recevabilité des résolutions. Effectivement, la seule condition posée, c’est que les résolutions ne contiennent aucune injonction à l’égard de la Municipalité.

Comme l’a rappelé M. Carrel, on avait déjà eu ce débat avec l’interpellation urgente sur la sortie du nucléaire. Je ne crois pas qu’on puisse déduire ou induire de cette exigence de forme que les résolutions doivent nécessairement être rédigées sous forme d’un souhait à l’égard de la Municipalité. Donc, compte tenu du peu de précision de notre Règlement, je décide en l’état d’accepter la recevabilité de cette première résolution.

S’agissant du débat que nous avons maintenant, puisque nous débattons de la première résolution, c’est au Conseil de se déterminer quant au sort qu’il entend lui réserver.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – Je renonce.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Je renonce aussi.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR) :** – C’est vrai que, dans l’esprit, ce n’est pas très précis. Concernant une éventuelle injonction, je vous l’accorde, on pourrait discuter. Néanmoins, selon notre Règlement, les résolutions s’adressent à la Municipalité ; peut-être que M. Rastorfer, ou quelqu’un d’autre, s’en souvient. En effet, une interpellation s’adresse à la Municipalité ; par voie de conséquence, on est content ou non de la réponse et, si on n’est pas tout à fait content, on dépose une ou plusieurs résolutions. Et ces résolutions, me semble-t-il, s’adressent logiquement à la Municipalité. Dès lors, elles ne peuvent pas s’adresser à la population lausannoise, à la population d’Europe occidentale ou à la population mondiale. C’est en tout cas l’analyse que j’en fais. Malgré tout le respect que j’ai pour vous, monsieur le président, je ne pourrai pas accepter cette résolution, même si vous maintenez son acceptabilité.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Naturellement, j’avais remarqué la rédaction de la résolution de M. Conscience, mais il est évident qu’il cherche à avoir une position officielle d’une autorité, la Ville, ce que je trouve insupportable dans la forme présentée, hors d’un préavis et d’un débat d’une commission. Vu que sa résolution n’est finalement qu’une tautologie, je vous propose de la modifier en ce sens que M. Conscience pourrait faire passer une résolution selon laquelle les gens opposés à la RIE III sont contre la RIE III. On aurait ainsi une position à laquelle je pourrais adhérer.

**M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) :** – Je pensais que les affirmations tout à fait exactes tant de l’interpellateur que de vous-même, monsieur le président, suffisaient et qu’il n’était pas nécessaire de rappeler le Règlement et les pratiques du Conseil. Mais, après ce que je

viens d'entendre, je rappelle qu'à l'article 68, notre Règlement parle des résolutions, qui peuvent suivre des interpellations. Il dit la chose suivante : « La discussion peut se terminer par l'adoption d'une ou plusieurs résolutions, lesquelles ne doivent contenir aucune injonction à l'égard de la Municipalité ». Il n'est absolument pas dit dans notre Règlement ou dans la loi cantonale que les résolutions doivent être des demandes à la Municipalité.

Certes, une interpellation adresse une demande de renseignements à la Municipalité, mais, avec une résolution, on se détermine et on exprime un avis. Il me semble donc que ce que vous avez dit, monsieur le président et monsieur l'interpellateur, est tout à fait exact et que toute autre interprétation du Règlement, comme cela a déjà été le cas au début de l'hiver, est inexacte, ou en tout cas sollicite exagérément les textes.

Pour ce qui est des habitudes, on a déjà eu, à plusieurs reprises, des résolutions qui ne s'adressaient pas à la Municipalité. Maintenant, comme de toute évidence le PLR a une vision différente, et puisque M<sup>me</sup> de Meuron m'a cité, je rappelle que lors d'une résolution déposée au Grand Conseil, un éminent membre du Parti radical s'était exprimé pour définir ce qui était, à son sens, une résolution. Je vous renvoie donc à ce moment important de la vie parlementaire, qui demandait, au moment de l'arrestation du général Pinochet, que le Canton de Vaud se joigne au plaignant dans cette affaire. Je crois que c'était dans un Bulletin de 1998. Je vous donnerai la référence exacte, si vous le souhaitez.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Je demande une suspension de séance. En effet, il y a deux points essentiels. Le premier, c'est que M. Rastorfer a fait une analyse du Règlement qui lui convient, ce que je comprends – c'est assez logique –, et nous faisons une analyse du Règlement qui nous convient. On pourra s'adresser au préfet pour savoir qui a raison ; il faudra peut-être lui faire suivre cette demande.

La deuxième chose, c'est que la résolution dit : « La majorité des membres du Conseil appelle la population à s'opposer » ; il y a une injonction dans cette phrase. Je dirais plutôt : « souhaite que la population lausannoise s'oppose ».

Concernant la deuxième résolution, on a vu que la Municipalité n'est pas unanime. Bien sûr, la Municipalité peut refuser d'entrer en matière sur cette résolution 2, mais elle est contraire aux usages. On peut modifier tous les usages que vous voulez, quand vous voulez, mais je demande tout de même une suspension de séance, parce que je me dis que c'est un possible cas d'école.

**Le président** : – Il s'agit donc d'une motion d'ordre demandant une suspension de séance. Il y a-t-il cinq conseillères et conseillers pour appuyer cette demande ?

**La proposition est acceptée par cinq conseillers.**

Il est passé à la discussion sur la motion d'ordre.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Cela peut sembler bien futile à cette heure tardive, mais il faut que vous compreniez que, pour les partis minoritaires, ce genre de débat a une grande importance. On se demande en effet si, à chaque fois qu'un objet fédéral est soumis au vote, on se retrouvera avec une position qui reviendrait systématiquement à l'addition des forces politiques de ce Conseil communal. Donc, au final, on pourrait simplement ajouter une disposition au Règlement du Conseil communal disant que le Conseil communal prend systématiquement position selon les forces propres.

Pour nous, il y a un réel problème dans cette nouvelle pratique, qui veut qu'on demande au Conseil communal de prendre position par le biais de résolutions qui ne font pas l'objet de débats très construits suite à un travail en commission. On se battra pour éviter que cela devienne une pratique usuelle du Conseil.

**La motion d'ordre est refusée à une large majorité, avec 6 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur la résolution N° 1 de M. Pierre Conscience.

**M. Grégoire Junod, syndic** : – J'aimerais intervenir sur la deuxième résolution et vous renvoyer à la réponse à la question 5, qui précise que, la Municipalité n'étant pas unanime, elle ne prendra pas position sur cet objet. Ce sont les joies et les subtilités de la démocratie suisse, qui consistent à vous fournir une réponse à une interpellation dans laquelle on prend position, tout en vous indiquant qu'on ne prendra pas position comme collègue municipal, puisque les règles de l'unanimité sont requises à la Municipalité de Lausanne aussi bien pour prendre une position officielle que pour engager des moyens financiers. Donc, cette résolution est sans objet, c'est-à-dire que vous pouvez la voter, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'on ne lui donnera pas suite. Par ailleurs, elle n'est pas contraignante.

A mon avis, elle ne fait pas de sens dans le débat actuel. La position municipale majoritaire est très claire, tout comme la position municipale minoritaire. Comme nous ne sommes pas unanimes, nous n'engagerons pas de moyens financiers et nous ne prendrons pas de position officielle, quand bien même M<sup>me</sup> la directrice des Finances s'est engagée fortement dans la campagne. Le syndic a également eu l'occasion de le faire, tout comme le conseiller municipal minoritaire, et on le fera encore, je pense. Mais il n'y aura pas de position officielle de la Municipalité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Pierre Conscience N° 1 est adoptée par 36 voix contre 18 et 11 abstentions.**

Il est passé à la discussion sur la résolution N° 2 de M. Pierre Conscience.

**Le président** : – A la lumière des explications du syndic, dans un souci d'économie de procédure, je me permets de demander si l'interpellateur souhaite maintenir cette résolution.

**M. Pierre Conscience (EàG)** : – J'ai déposé cette résolution parce qu'à ma connaissance, il n'y a pas de contrainte réglementaire à la coutume que la Municipalité a prolongée dans le cadre de cette campagne. J'avais bien pris connaissance de la réponse que M. Junod a rappelée, mais il me semble qu'il n'y a aucun élément dans le Règlement du Conseil communal qui empêche la Municipalité de mener campagne en l'absence d'unanimité. Pour ma part, c'est un principe que je ne partage pas et je continuerais – avec un « s » – à ne pas le partager si je venais à faire partie de la minorité. De plus, je ne m'inscris pas dans la majorité actuelle représentée à la Municipalité. Je maintiens donc cette résolution.

**M. Philippe Miauton (PLR)** : – Je ne peux pas me priver d'intervenir sur cette résolution. J'ai tout de même l'impression qu'il y a un souci technique. En effet, il va falloir rédiger un texte qui devra être discuté en Municipalité. Il faudra imprimer un certain nombre d'exemplaires et les envoyer à toute la population, ce qui, compte tenu des délais que l'on a d'habitude dans les imprimeries, me paraît un peu court quand on voit le temps qu'il faut pour envoyer les bulletins de vote. Mais, passons sur ce problème technique.

Vous êtes souvent les thuriféraires de la liberté d'expression et je me demande si on ne peut pas faire une petite modification pour demander que tous les avis soient exprimés dans ce petit bulletin, histoire que la population ait la possibilité d'avoir toutes les positions, que ce soit de la majorité ou de la minorité. Elle pourra ainsi se faire un avis, comme avec les documents délivrés par la Confédération. Ce serait une sorte de redite et une dépense supplémentaire qui ne serait peut-être pas très heureuse.

De nouveau, comme pour cet élément pour la première résolution, je me dis que si vous venez avec ce sujet pour cette votation, on aura ce genre de décision à chaque votation qui vous semble importante. Cela deviendra une dépense pérenne. Il me semble nécessaire de ne pas entrer en matière sur cette résolution, car cela engendrerait des coûts importants et ce ne serait pas égalitaire par rapport aux points de vue de toutes les personnes présentes dans ce Conseil – les avis sont connus et n'ont pas été changés –, et également par rapport



à la population, dont vous défendez évidemment la liberté d'expression, et des arguments de chacun.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La résolution Pierre Conscience N° 2 est refusée par 49 voix contre 15 et 12 abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « RIE 3 : des millions de pertes annuelles pour la Ville de Lausanne » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution n° 1 de l'interpellateur, disant :

*« La majorité des membres du Conseil communal appelle la population lausannoise à s'opposer à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE 3) ».*

## **Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers**

Préavis N° 2016/55 du 22 septembre 2016

Culture et développement urbain

### **1. Objet du préavis**

La Commune de Lausanne est propriétaire de nombreux immeubles et détentrice d'un grand nombre de servitudes foncières et personnelles; elle est également « propriétaire » du domaine public. C'est dire qu'elle intervient souvent sur le marché, d'où l'importance de pouvoir agir vite et donc de bénéficier de la compétence que lui a déjà accordée votre Conseil au cours des législatures précédentes.

En outre, la maîtrise du sol est un élément capital dans la gestion de la cité et il demeure indispensable, dans la mesure des capacités financières de la Ville et des possibilités du marché d'acquérir des biens immobiliers. Il est tout aussi important de pouvoir faciliter la réalisation de projets de construction et, dans ce sens, le règlement rapide des problèmes de servitudes, voire de cessions de terrains prend toute son importance.

#### **1.1 Autorisation générale d'acquérir**

La Municipalité demande au Conseil communal l'autorisation générale, valable pour la législature 2016-2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières. A cet effet, la Municipalité sollicite l'ouverture d'un crédit de CHF 40 millions.

#### **1.2 Autorisation générale d'aliéner**

La Municipalité demande également à votre Conseil une autorisation générale, valable pour la présente législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par cas.

## 2. Table des matières

[Supprimée]

## 3. Définitions

### Immeubles

Au sens de la loi (art. 655 CCS), sont des immeubles :

1. les biens-fonds ;
2. les droits distincts et permanents, immatriculés au Registre foncier ;
3. les mines ;
4. les parts de copropriété d'un immeuble.

### Droits réels

Les droits réels sont ceux qui confèrent à une personne physique ou morale la maîtrise directe sur un bien; il s'agit de droits absolus : on peut les faire valoir à l'encontre de chacun. Les droits réels immobiliers peuvent être complets, comme la propriété, ou restreints, telles les servitudes par exemple.

## 4. Bases légales

Les deux autorisations ci-dessus sont sollicitées en vertu de l'article 20, lettre f, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, qui reprend les dispositions de l'article 4, chiffre 6 de la loi du 28 février 1956 sur les communes (LC). Cet article 20, lettre f, dispose de ce qui suit :

*« Le Conseil délibère sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. L'article 44, chiffre 1 LC, est réservé.*

*Article 44, chiffre 1 LC : [...] la municipalité a toutefois la compétence de statuer sur l'acquisition de servitudes ne comportant aucune charge pour la commune ;*

*Le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite.*

*Pour les acquisitions, cette limite peut être dépassée, la Municipalité prenant alors l'avis de la délégation aux affaires immobilières. Le Conseil communal est informé des acquisitions et des aliénations par le rapport de gestion ».*

Le règlement du Conseil communal de Lausanne est en cours d'adaptations aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques. L'article 20, lettre f devrait avoir le nouvelle teneur suivante :

*« Le Conseil délibère sur l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières. L'article 44, chiffre 1 LC, est réservé.*

*Le Conseil peut accorder à la Municipalité l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions en fixant une limite.*

*Le Conseil communal est informé des acquisitions et des aliénations par le rapport de gestion ».*

*1) Teneur de l'article 44, chiffre 1 LC : [...] la municipalité a toutefois la compétence de statuer sur l'acquisition de servitudes ne comportant aucune charge pour la commune ».*

Dite modification a été acceptée par le Conseil communal le 7 juin 2016 et affichée au pilier public le 10 juin 2016. Le dossier a été transmis au Canton pour approbation le 17 juin 2016.

## **5. Procédures communales**

### **5.1 Commission immobilière**

La Commission immobilière est un organe qui centralise et coordonne toutes les transactions immobilières de la Commune ; elle traite donc toutes les opérations s'y rapportant, y compris les droits distincts et permanents de superficie et les autres droits réels. La Commission préavise à l'intention de la Municipalité qui prend la décision finale, après avoir consulté la Délégation de la Commission des finances aux affaires immobilières pour toutes les affaires dont le montant est supérieur à CHF 10'000.- entrant dans le cadre de l'autorisation générale.

La Commission est présidée par le syndic. Elle est composée de la directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture, du directeur de la Sécurité et de l'économie ainsi que par des représentants des services concernés par les opérations immobilières.

Un délégué à la Commission, rattaché au Secrétariat général culture et développement urbain, mais qui dépend directement du syndic, est chargé de procéder aux études des dossiers, de soumettre ces derniers avec des propositions à la Commission et de s'occuper du suivi (expertises, négociations avec les tiers, préparation des actes, réquisition des autorisations légales, jusqu'à l'inscription finale des transactions au Registre foncier). Il a la compétence de régler seul, sans les soumettre à la Commission plénière et dans le cadre de la procédure mentionnée au premier alinéa, les affaires dont la valeur n'excède pas CHF 10'000.- pour les acquisitions et les cessions de droits réels et CHF 10'000.- pour les achats et les ventes d'immeubles.

La Commission immobilière réunit des spécialistes des divers domaines touchant à l'immobilier communal. Elle travaille sur la base de documents détaillés qui lui sont envoyés avant chaque séance et donne à la Municipalité une position qui tient compte de tous les aspects techniques, financiers et politiques des dossiers étudiés. L'Exécutif peut ainsi décider en toute connaissance de cause.

### **5.2 Délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances du Conseil communal**

Chaque acquisition fait l'objet, par le délégué à la Commission immobilière, d'un rapport et d'une proposition à dite commission qui prend position. Le dossier est ensuite soumis à la Municipalité qui prend une décision de principe. Pour toutes les affaires dont la valeur dépasse CHF 10'000.- et qui ne sont pas soumises au Conseil communal par voie de préavis, il y a ensuite consultation de la délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances. Cette commission est formée de trois membres qui, après consultation du dossier émettent un avis par écrit à l'intention de la Municipalité qui prend sa décision définitive après avoir pris connaissance de l'avis de dite délégation.

La modification du règlement du Conseil communal n'influence pas les attributions de la délégation aux affaires immobilières de la commission des finances du Conseil communal telles que prévues par le présent préavis. Seule la compétence de décider d'un dépassement de la limite fixée pour la législature a été supprimée, compétence qui n'a par ailleurs jamais été utilisée depuis l'octroi de la première autorisation général en 1956, les dépassements pour les législatures 2002-2005 et 2006-2011 (cf. ci-dessous) résultant de l'augmentation du crédit d'acquisition provenant de ventes d'immeubles.

### **5.3 Commission des finances du Conseil communal**

Au début de chaque année, la Municipalité adresse une lettre à la Commission des finances pour l'informer du détail des acquisitions effectuées au cours de l'année écoulée. Cette lettre informe sur les objets, les parties ainsi que sur les prix. Ces informations sont confidentielles pour des raisons de protection des données, raison pour laquelle elles ne peuvent être publiées. Enfin, le rapport de gestion mentionne la liste des acquisitions annuelles sans indication des prix.

## 6. Autorisations précédentes

La première autorisation générale a été accordée par votre Conseil le 9 juillet 1956 ; il s'agissait d'un montant de CHF 15 millions. Les montants attribués par la suite ont varié, une attribution de CHF 50'000.- pour la législature 1962-1965 représentant le montant le plus élevé. Lors de sa séance du 7 septembre 2011, votre Conseil a accordé à la Municipalité une autorisation de CHF 40 millions pour la législature 2011-2016.

### 6.1 Autorisations accordées depuis 1956

Années		Crédit		Investi
1956-1957	CHF	15'000'000.00	CHF	8'488'962.00
1958-1961	CHF	25'000'000.00	CHF	19'269'560.00
1962-1965	CHF	50'000'000.00	CHF	37'105'106.00
1966-1969	CHF	40'000'000.00	CHF	36'370'015.00
1970-1973	CHF	50'000'000.00	CHF	43'987'228.00
1974-1977	CHF	25'000'000.00	CHF	15'553'120.00
1978-1981	CHF	25'000'000.00	CHF	14'384'076.00
1982-1985	CHF	25'000'000.00	CHF	13'529'523.00
1986-1989	CHF	25'000'000.00	CHF	5'450'285.00
1990-1993	CHF	25'000'000.00	CHF	19'414'308.00
1994-1997	CHF	25'000'000.00	CHF	18'576'693.00
1998-2001	CHF	20'000'000.00	CHF	11'675'043.00
2002-2005	CHF	15'000'000.00	CHF	16'241'488.00
2006-2011	CHF	30'000'000.00	CHF	35'986'117.00
2011-2016	CHF	40'000'000.00	CHF	41'420'787.00

Au 01.09.2016

### 6.2 Utilisation de l'autorisation et du crédit accordé pour la législature 2011-2016

Pour la législature 2011-2016, la répartition annuelle des dépenses est la suivante :

Années	Achats	Ventes
2011	CHF 393'515.85	CHF 1'000'000.00
2012	CHF 3'813'569.57	CHF 96'961.00
2013	CHF 14'635'270.35	CHF 656'751.90
2014	CHF 13'767'210.85	CHF 1'365'400.55
2015	CHF 8'724'352.95	CHF 1'392'267.00
2016	CHF 83'868.26	CHF 51'020.00
Total	CHF 41'420'787.83	CHF 4'591'270.65

<b>Crédit accordé</b>	<b>CHF 40'000'000.00</b>
-----------------------	--------------------------

Augmenté du produit des ventes	CHF 4'591'270.65
--------------------------------	------------------

<b>Crédit à disposition</b>	<b>CHF 44'591'270.65</b>
-----------------------------	--------------------------

<b>Crédit utilisé au 01.09.2016</b>	<b>CHF 41'420'787.83</b>
-------------------------------------	--------------------------

<i>Affaires à conclure au 31.12.2016 (estimation)</i>	<i>CHF 2'700'000.00</i>
---	-------------------------

<b>Crédit utilisé au 31.12.2016 (estimation)</b>	<b>CHF 44'120'787'000.-</b>
--	-----------------------------

Le solde du crédit accordé devrait donc être de moins de CHF 500'000.-.

### 6.3. Opérations significatives

2011 (six mois)	Acquisition de parcelles au Métro Lausanne-Ouchy (m2)
2012	Halle industrielle de la société coopérative des bouchers et charcutiers Lausanne  Construite sur un DDP octroyé par la Commune au chemin de l'Usine à Gaz  Bâtiment de l'Office des vins vaudois construit sur un DDP octroyé par la Commune de Lausanne au chemin de la Vuachère  Immeuble commercial et habitation du chemin de la Louve 6 mitoyen des immeubles de la Commune de Lausanne
2013	Immeubles et terrains de la route d'Oron 100 en zone artisanale et industrielle  Immeuble d'habitation et commerce de la rue Pré-du-Marché 9 b / rue de la Tour 4  Immeuble d'habitation et commerces de la rue de Chailly 6/8
2014	Ancienne ferme de la route du Jorat 4  Immeubles d'habitation et commerces de la rue du Simplon 29 et boulevard de Grancy 32  Acquisition de deux villas mitoyennes à la route de Berne 19-21 (garderie La Gardoche)  Café de l'Europe/hôtel à la rue du Simplon 33
2015	Achat de parts sociales de la Codha  Achat d'une halle de stockage à Boussens  Ancienne ferme et maison d'habitation avec terrain à la route de Berne 310-312  DDP Bell – indemnité de départ avant échéance
2016	Une acquisition en cours

### Aliénations

2011 (six mois)	Encaissement indemnité pour cession terrain gare CFF Malley-Prilly ;
2012	-
2013	Indemnité Fédération internationale de gymnastique pour accroissement de la surface de plancher autorisée à l'avenue de la Gare 12 a ;  Indemnité pour levée d'une servitude de restriction de bâtir en faveur de l'immeuble du chemin des Sauges 20 ;
2014	Soulte échange foncier avec EHL pour mise en œuvre PPA En Cojonnex ;  Indemnité pour la levée d'une servitude de restriction de bâtir en faveur de la parcelle de la Maison du sport international (DDP) ;  Indemnité pour la vente de 50 m <sup>2</sup> à La Genevoise au pied de la tour Bel-Air ;

	Vente des dernières parcelles de Montblesson à la route du Jorat 42 e et f ;
2015	Cession en DDP du bâtiment de la rue de l'Industrie 6 ; Vente à la Commune de Ropraz des parcelles 102 et 107.
2016	-

## 7. Nouvelle autorisation

### 7.1 *Acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers*

#### 7.1.1 *Crédit demandé*

Comme au début de chaque législature, la Municipalité sollicite de votre Conseil une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2016-2021 et l'ouverture à cet effet d'un crédit spécial de CHF 40 millions.

La volonté de la Municipalité de réaliser la politique et les projets qu'elle a exposés dans le préavis N° 2005/45 « Création de 3000 nouveaux logements à Lausanne », préavis adopté par votre Conseil le 15 décembre 2005 est en effet toujours d'actualité. En outre, le fait pour une collectivité publique d'acquérir des terrains et des immeubles contribue à soustraire ces derniers du marché et des risques de spéculation foncière. Dans ce contexte, il est important de disposer d'une marge de manœuvre pour agir vite, parfois sur plusieurs fronts et pour des affaires portant sur des montants conséquents.

Le programme Métamorphose induira l'utilisation d'une partie importante des réserves de terrains de la Ville. La nécessité de se procurer les moyens de pratiquer une politique d'achat active pour tenter de reconstituer le patrimoine foncier qui sera utilisé justifie également le montant du crédit demandé.

Ainsi, en disposant d'un crédit important, la Commune se présente comme un acheteur solide et qui ne conditionne pas son acquisition à l'obtention d'un crédit bancaire et du permis de construire, ce qui représente un atout indéniable au niveau de la négociation.

Le système de l'autorisation générale permet à la Ville d'intervenir rapidement, avec efficacité et discrétion; il permet un allègement de la procédure, tout en n'écartant pas le contrôle du Conseil communal, puisque la délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances procède à un examen des dossiers et se prononce sur chaque achat et chaque vente dès CHF 10'000.-. Là aussi, le délai joue son rôle et la délégation peut intervenir très rapidement pour consulter une affaire.

De plus, dans le cadre du développement du quartier des Plaines-du-Loup, afin d'assurer une mixité sociale au sein des projets développés par des coopératives d'habitants, la Municipalité a souhaité qu'entre 10 et 15% des logements développés par ce type d'investisseurs soient attribués par le service du logement et des gérances de la Ville. Pour ce faire la Ville acquerra des parts sociales correspondant à 5% du coût de construction des logements qu'elle souhaite attribuer elle-même. Le montant estimatif des parts sociales à acquérir durant cette législature s'élève à CHF 2'000'000.- (CHF 800'000.- sur le premier plan partiel d'affectation et CHF 1'200'000.- sur les PPA 2 et 3).

### 7.2 *Aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers*

L'autorisation d'aliéner jusqu'à CHF 100'000.- par cas limite la Municipalité au vu des prix pratiqués sur le marché. Elle lui permet néanmoins de réagir vite, notamment dans le cadre du règlement des problèmes de servitudes; en effet, souvent, le promoteur ou le propriétaire ne peuvent obtenir le permis de construire avant que les questions de servitudes ou de cession de quelques mètres aient été résolues. L'autorisation d'aliéner permet donc de résoudre ces questions rapidement, sans que cela allonge la procédure pour le constructeur.

Si la Municipalité s'efforce de faciliter les choses en la matière, elle n'en reste pas moins ferme sur les principes, en ce sens qu'en règle générale la concession de servitudes ou l'abandon de droits au bénéfice de la Commune entraînent de la part des tiers intéressés le paiement d'indemnités.

Il est également prévu, comme pour la législature précédente, d'augmenter d'un montant égal au produit de ces dernières opérations le crédit du compte accordé.

Conformément aux principes comptables en vigueur pour les aliénations, l'immobilisation sera sortie du bilan à sa valeur comptable afin de ne plus y figurer et le résultat de la cession – gain ou perte – sera reconnu dans les comptes de fonctionnement.

## **8. Validité**

L'autorisation générale demandée couvre la législature 2016-2021. Elle échoira le 30 juin 2021. En vue de permettre des opérations immobilières entre la date de fin de la législature et celle du passage devant votre Conseil de la nouvelle demande d'autorisation générale, il est d'ores et déjà demandé à votre conseil de prolonger la durée de la présente autorisation jusqu'au 31 décembre 2021. Ce processus a précédemment déjà été mis en application lors des législatures 2002-2006 et 2011-2016 et il est conforme aux dispositions de l'article 4 alinéa 2 de la loi sur les communes qui précise que ce type de délégations de compétences est accordé pour la durée de la législature et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités communales.

## **9. Conclusions**

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 2016/55 de la Municipalité, du 22 septembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable pour la législature 2016-2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, conformément aux dispositions de l'article 20, lettre f, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985 ;
2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de CHF 40 millions ;
3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions et les ventes réalisées sur la base de la présente autorisation et dont la valeur dépasse CHF 10'000.-, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation, la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions effectuées ;
4. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 20, lettre f, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de ladite législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.- par opération,
5. d'augmenter d'un montant égal au produit de ces dernières opérations le crédit d'achat accordé et de reconnaître le résultat de l'aliénation – perte ou gain – dans les comptes de fonctionnement, l'immobilisation étant sortie du bilan à sa valeur comptable afin de ne plus y figurer ;

6. de fixer l'échéance de la présente autorisation au 31 décembre 2021.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Sébastien Kessler (Soc.), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Jean-Christophe Birchler (CPV), Muriel Chenux Mesnier (Soc.), Daniel Dubas (Les Verts), Romain Felli (Soc.), Cédric Fracheboud (PLC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Mathieu Maillard (PLR), Anita Messere (UDC), Paola Richard-de Paolis (Soc.).

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic.

#### **Rapport polycopié de M. Sébastien Kessler (Soc.), rapporteur**

Présidence : M. Sébastien KESSLER

Membres présent-e-s : Mme Paola RICHARD-DE PAOLIS •  
Mme Muriel CHENAUX MESNIER  
M. Romain FELLI •  
M. Mathieu Maillard  
M. Jean-Daniel HENCHOZ •  
Mme Véronique BEETSCHEN •  
M. Daniel DUBAS •  
M. Cédric FRACHEBOUD  
M. Jean-Christophe BIRCHLER •  
Mme Anita MESSERE  
• *remplaçant-e*

Membres excusé-e-s, non rempl. Mme Marlène VOUTAT

Représentants de la Municipalité et de l'administration :

M. Grégoire JUNOD, Syndic, Directeur de la culture et du développement urbain  
M. Charles-André BRUTTIN, Délégué à la Commission immobilière, Direction de la culture et du développement urbain

Notes de séance : M. Christopher NAENNI, Secrétaire Commission immobilière, Direction de la culture et du développement urbain

Lieu Salle des commissions, Hôtel de Ville, Lausanne

Date/durée Vendredi 16 décembre 2016 de 8h30 à 8h50

Dans ce préavis, la Municipalité demande l'autorisation générale pour la législature 2016-2021 de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières et sollicite à cet effet l'ouverture d'un crédit de CHF 40 millions sur le même mode que la législature précédente. De plus, la Municipalité demande une autorisation générale pour la législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

#### **Discussion générale**

**Un-e commissaire** demande si le seuil de CHF 10'000.-, seuil permettant à la Délégation aux affaires immobilières de la Commission des finances du Conseil communal de



consulter les transactions immobilières, n'est pas trop bas ; et aimerait savoir à combien de reprises la commission se réunit par année.

**M. Bruttin** lui répond que cette commission se réunit environ une dizaine de fois par an et que, pour lui, cette limite est effectivement un peu trop basse. Son relèvement offrirait à la Commission immobilière une marge de manœuvre plus importante. Néanmoins, il explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil communal, qui lui permet d'avoir un regard sur les actions de la Commission immobilière dans le cadre de ces transactions. Ce système fonctionne de manière relativement efficace et rapide.

**Un-e commissaire** serait d'avis de revoir ce seuil à la hausse, à CHF 20'000.- par exemple.

**M. Junod** explique que ce seuil est en usage et que toute revalorisation devrait être discutée avec la Commission des finances. Il défend toutefois cette prérogative, son principe étant extrêmement simple, n'ayant jamais bloqué un processus et permettant à ses trois membres d'être informés de l'ensemble des aliénations réalisées, y compris sur des hors-lignes. Il interpelle les membres du Conseil communal présents à ne pas diminuer leurs propres prérogatives, cet aspect ne représentant pas un obstacle à la rapidité des transactions immobilières aujourd'hui.

**Un-e commissaire** aimerait savoir sur quelle base a été proposé le montant de CHF 40 millions.

**M. Junod** explique que ce montant a été décidé par la Municipalité et que son augmentation en 2011 manifestait l'intention d'avoir une politique immobilière active sur le marché. L'enveloppe allouée à cette époque par le Conseil communal a d'ailleurs quasiment été utilisée dans sa totalité sur des opérations rentables pour la Commune et dégagant des rendements non négligeables. La Municipalité souhaite reconduire ce montant sans l'augmenter. Cas échéant, elle pourra demander un montant complémentaire en cours de législation, en présentant au Conseil communal un nouveau préavis demandant l'octroi d'une nouvelle autorisation d'acquisition ou un préavis spécifique pour une opération.

### **Discussion point par point**

*Seuls les points ayant suscité des interventions autres que purement informatives sont mentionnés.*

#### 6. Autorisations précédentes

**Un-e commissaire** fait remarquer que l'attribution pour la législature 1962-1965 s'élevait non pas à CHF 50'000.- comme faussement mentionné dans le préavis mais à CHF 50 millions.

**Un-e commissaire** aimerait savoir de manière plus générale si la Commission immobilière a déjà sollicité des expertises externes par le passé et de quelle manière elle procède pour connaître le prix du marché.

**M. Bruttin** répond que, concernant les acquisitions, la Commission immobilière procède par expertise interne, son délégué et son adjoint étant experts en estimations immobilières. Ces derniers sont dès lors capables d'évaluer les valeurs, y compris celles du marché, dans la mesure où ils participent à la Commission d'estimation fiscale, ce qui leur permet de connaître toutes les opérations réalisées par la Ville de Lausanne. La Commission immobilière a un rapport direct au marché, ce qui lui permet d'estimer ce qu'elle acquiert. Lors d'une vente, à l'instar de Riponne 10, et pour éviter d'être à la fois juge et partie, elle fait procéder à des expertises externes, après avoir réalisé leurs propres expertises. Les résultats sont ensuite présentés dans le cadre des préavis de vente.

### **Conclusion(s) de la commission**

Les conclusions 1 à 6 sont acceptées en bloc à l'unanimité.

Discussion

**M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – Ce n'est peut-être pas l'heure idéale pour débattre de cette urgence, néanmoins mon groupe tient à présenter un amendement sur ce préavis important.

Dans le préambule du préavis, la Municipalité écrit : « la maîtrise du sol est un élément capital dans la gestion de la cité et il demeure indispensable, dans la mesure des capacités financières de la Ville et des possibilités du marché, d'acquérir des biens immobiliers ». Le groupe Ensemble à Gauche partage totalement cette appréciation. Nous la partageons tellement que nous proposons un amendement visant à renforcer les possibilités pour la Ville d'acquérir des biens immobiliers. Cet amendement consiste en une hausse de 10 % du crédit du patrimoine financier prévu à la conclusion 2, qui passerait donc de 40 à 44 millions.

Plusieurs arguments peuvent être avancés en faveur d'une telle augmentation. Le premier est que les locataires lausannois sont confrontés depuis plusieurs années à des hausses de loyers très importantes. Le prix des logements mis sur le marché locatif a ainsi presque doublé entre 2005 et 2015. Il nous paraît donc urgent que la Ville puisse acquérir davantage d'immeubles quand les occasions se présentent pour éviter que des immeubles ne tombent, le cas échéant, dans l'escarcelle de privés souhaitant rentabiliser au maximum leur acquisition.

De tels exemples sont connus ces dernières années. On peut ainsi rappeler la vente par le Canton du bâtiment sis à la rue du Tunnel n<sup>os</sup> 18 et 20, dont le rachat par un privé s'est soldé par des résiliations de baux et des hausses de loyer. Il y a donc eu des conséquences très négatives pour les locataires concernés.

Le deuxième argument en faveur de cette hausse est que le crédit de la législature précédente a été épuisé un peu avant la fin de la législature, preuve qu'il n'était pas tout à fait suffisant.

Le troisième point important, c'est un changement dans la législation. La nouvelle Loi sur le logement accorde un droit de préemption aux communes. Les possibilités pour la Ville d'acquérir des immeubles se trouveront donc favorisées. Il nous paraît donc normal d'anticiper ce droit de préemption en augmentant le crédit d'acquisitions par rapport à la législature précédente. C'est une augmentation qui reste raisonnable, même modeste, puisque, comme le montre le tableau au point 6.1 du préavis, il y a eu des législatures par le passé où ce crédit était nettement plus élevé, par exemple dans les années septante.

Amendement

Conclusion 2 :

« ...de CHF 44 millions ; »

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – Vu l'heure tardive, je ne vais pas faire très long. Evidemment, le PLR ne partage pas du tout la position de mon préopinant. Au contraire, nous estimons que ce montant est trop élevé et qu'il n'a pas de véritable raison d'être, car un certain nombre d'achats immobiliers importants ont déjà été réalisés durant la législature précédente.

Le montant prévu n'est pas gravé dans le marbre. On a vu dans le rapport-préavis que ce montant a passablement fluctué au cours des années. Nous estimons qu'un certain nombre d'achats importants de la Commune pour réaliser les gros projets immobiliers ont été réalisés durant la précédente législature. L'argument selon lequel la Ville souhaite soustraire certains biens au marché pour éviter des spéculations foncières est évidemment complètement irrecevable pour nous. Comme nous l'avons souvent exprimé, nous

considérons que ce n'est pas dans les attributions d'une collectivité publique de devenir un acteur immobilier important. C'est pourquoi nous déposons un amendement qui demande de réduire ce montant à hauteur de 30 millions.

#### Amendement

Biffer la conclusion n° 2 et la remplacer par la conclusion suivante :

2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de CHF 30 millions.

**M. Romain Felli (Soc.)** : – Il est amusant de constater que nous avons eu une commission extrêmement brève, de dix-sept minutes, durant laquelle aucun amendement n'a été déposé et aucune contestation n'a été faite sur aucun des points du rapport-préavis. Evidemment, c'est la liberté de chacune et chacun de déposer des amendements en plénum, dans les limites posées par les règlements, mais on pourrait s'éviter un certain nombre de lenteurs et supprimer tout simplement les commissions, puisque, visiblement, elles n'ont plus beaucoup d'utilité à notre Conseil.

Sur le fond, l'autorisation générale dont nous discutons est un outil indispensable pour la Ville. Elle consiste à donner l'autorisation à la Municipalité de dépenser jusqu'à 40 millions sur l'ensemble de la législature 2016-2021 pour acheter ou vendre rapidement des biens immobiliers selon la politique générale de la Ville. Cette capacité à intervenir rapidement sur le marché immobilier est nécessaire pour les objectifs de construction de logements, mais également pour les constructions d'infrastructures. C'est la politique que nous avons votée dans ce Conseil.

Ce constat est normalement partagé par la gauche et la droite, parce que nous savons qu'un marché totalement libre en matière foncière est une absurdité et qu'il conduit aux pires conséquences, notamment à la spéculation immobilière et la sous-production de logements bon marché. Alors, que la Ville agisse de manière active pour maîtriser une partie du foncier ne veut pas dire que le sol est socialisé – on peut le regretter d'ailleurs, et certains le regretteront –, mais c'est une politique constante de Lausanne depuis plus de cinquante ans.

Regardez les chiffres dans ce rapport-préavis. Que ce soit la droite ou la gauche qui gouverne, cette politique active de maîtrise du foncier a été menée et le niveau du crédit demandé ne fait que reproduire celui qui a été amené ces dernières années. Je trouve donc assez étrange de venir en plénum nous dire que ce montant est trop élevé, d'autant plus que cela n'a donné lieu à aucune contestation en commission. J'ajoute que, sans cette politique active, la Ville ne pourrait pas mener les grands projets tels que Métamorphose ; il ne pourrait tout simplement pas voir le jour.

En même temps, cet outil d'autorisation générale de plaider est extrêmement intéressant, parce que ce n'est pas un blanc-seing accordé à la Municipalité. Il y a quatre points en particulier qui font que cette compétence est limitée. Premièrement, il s'agit d'un crédit-cadre avec montant maximal que la Municipalité peut, mais ne doit pas utiliser dans son ensemble. Deuxièmement, si la Municipalité veut dépasser ce montant – et c'est pourquoi l'amendement de M. Buclin est en partie inutile –, elle peut parfaitement revenir devant le Conseil avec un projet et demander un dépassement, si cela devait s'avérer nécessaire. Mais cela n'a pas été le cas ces dernières décennies. Troisièmement, il existe une commission spécialisée, la Commission des finances, qui dispose d'une délégation aux affaires immobilières, qui contrôle ce que fait la Municipalité. Et, quatrièmement, la Municipalité s'appuie sur une commission immobilière composée d'experts et de spécialistes.

Nous avons donc un outil démocratique qui permet un contrôle de l'exécutif par les autorités élues, mais donne la capacité à la Municipalité d'agir rapidement sur les marchés immobiliers pour mener la politique qu'elle souhaite mener, que nous soutenons dans ce

Conseil. Le Parti socialiste vous engage donc à soutenir ce rapport-préavis et à refuser les amendements.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Malgré l’heure tardive, je prétends que je suis en pleine possession de mes moyens lorsque je dis que je suis parfaitement d’accord avec Hadrien Buclin. En effet, il parle de l’importance pour une collectivité publique d’avoir la maîtrise du foncier pour mener ensuite une politique volontariste en matière de logement, mais pas uniquement.

Cela dit, si on se base sur la moyenne des dix à quinze années précédentes, on arrive à 40 millions, et si on n’a pas dépensé l’entier de l’enveloppe, on ne va pas les dépenser pour d’autres choses, car il y a tout de même un contrôle. Si on manque d’argent, un crédit supplémentaire passera en examen à la Commission des finances. On ne va pas faire un pataquès en remettant 4 millions. Pourquoi pas 36 millions ? L’exercice de droit de préemption n’a pas encore passé ou été confirmé en votation populaire, alors, avant de vendre la peau de l’ours, attendons de l’avoir tué. Pour le reste, 40 millions nous paraissent suffisants.

**M. Daniel Dubas (Les Verts) :** – Je me rallie à ce qu’a dit la plupart de mes préopinants. Les Verts considèrent également qu’il est très important et juste d’avoir une politique foncière active, avec une maîtrise du foncier, et d’avoir les moyens suffisants pour la mener à bien.

La Municipalité nous a demandé de lui accorder un crédit-cadre de 40 millions. Apparemment, c’est un montant réaliste en moyenne pluriannuelle par rapport aux dernières années. Et elle ne demande pas plus. Nous en avons discuté également en commission. Pour l’instant, la Municipalité ne voit pas l’utilité d’avoir plus, car elle peut déposer un nouveau préavis pour un crédit-cadre ou pour un objet immobilier spécifique. C’est donc possible. Alors ce montant nous paraît juste et suffisant. Nous refuserons donc l’amendement purement idéologique du PLR ; on ne comprend pas très bien comment il arrive à 30 millions, ni sur quelle base cela serait le bon niveau. Nous refuserons également l’amendement de La Gauche, qui ne nous paraît pas nécessaire.

Ces 40 millions sont presque exclusivement utilisés pour le logement. Il s’agit de transactions immobilières, ce qui est un peu nouveau, qui nous concernent particulièrement et qui nous tiennent à cœur. Ceci n’est pas la seule problématique liée au foncier ou au domaine immobilier qui est importante. Il y a également la question des petits commerces au centre-ville, où il y a un manque de diversité. Les Verts souhaitent également que la politique immobilière soit plus proactive par rapport à certains locaux qui pourraient être mis à disposition de petits commerçants à des tarifs convenables. On augmenterait ainsi l’offre et la diversité au centre-ville. Dans ce sens, je vous annonce aujourd’hui que les Verts déposeront prochainement un postulat pour développer cette idée de locaux commerciaux en plus du logement à proprement parler.

**M. Jean-Pascal Gendre (PLR) :** – Je me sens un peu seul dans ce bout d’hémicycle. Je vous rassure, ce n’est pas un appel au secours pour que quelqu’un envoie la Rega et vienne me chercher. *(Rires dans l’assemblée. M. Gendre fait allusion aux sièges vides à ses côtés.)* Disons que c’est peut-être mon côté Winkelried de vouloir me battre seul.

Je vais naturellement soutenir cette résolution. Par contre, je ne soutiendrai pas la résolution de mes collègues visant à diminuer les moyens mis à disposition de la Municipalité. Néanmoins, j’aimerais que celle-ci fasse bon usage de ces 40 millions. On a beaucoup parlé de logements, mais je rappelle que dans le magnifique ouvrage qu’on nous a remis aujourd’hui, il y a un chapitre qui s’appelle « Soutenir le commerce et l’économie », dans lequel il est dit également « identifier, notamment avec les gérances immobilières et les acteurs concernés, les immeubles ou terrains permettant l’accueil de nouvelles entreprises, et favoriser la création de places de travail ». J’aimerais qu’on n’oublie pas que ces 40 millions s’inscrivent aussi dans le soutien à ce genre d’activité et pas uniquement aux logements.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Je réponds brièvement à M. Felli, à qui j'accorde volontiers que la Municipalité pourrait, en cours de législature, revenir avec un nouveau crédit plus élevé en cas de besoin. Néanmoins, je ne pense pas que notre amendement soit inutile puisque, quand on discute d'un préavis sur la politique d'acquisitions pour l'ensemble de la législature, c'est aussi la tâche de ce Conseil que de faire passer des messages politiques. Et notre message politique est clair : dans un contexte très tendu du marché du logement, il faut que la Ville intervienne davantage et soit un acteur plus actif pour éviter des entreprises spéculatives, telles que celles qu'on a connues il y a quelques années avec le bâtiment du Lausanne-Moudon au Tunnel. Je suis un peu étonné que les socialistes et les Verts fassent référence au nouveau droit de préemption, qui favorise les possibilités pour la Ville d'intervenir sur le marché du logement, et donc, en bonne logique, il me paraît cohérent d'augmenter ce crédit d'acquisitions.

**M. Benoît Gaillard (Soc.) :** – J'expose très rapidement notre position à M. Buclin. Merci, monsieur Buclin, on avait constaté qu'il y avait un élément lié au droit de préemption dans le paquet logement soumis en votation le 12 février prochain. On le soutient avec autant de vigueur que vous, soyez-en assuré.

Par contre, je crois qu'on se trompe en imaginant qu'on changera les choses en ajoutant 4 millions dans un crédit, qui est forcément dimensionné de façon un peu approximative, dans la mesure où il est rare qu'une addition d'objets singuliers fasse exactement 40 millions. On pourrait ajouter 4 millions, ou finalement 5 millions, et pourquoi pas 8 millions, mais on pourrait aussi retrancher 2 millions ; cela ne changera pas grand-chose.

Ce qui est très important, en revanche, c'est de soutenir ce préavis et la politique de maîtrise foncière et de propriété publique du logement menée par la Municipalité. A l'intention de la droite de ce Conseil, je signale simplement que c'est un peu regrettable que vous combattiez cette politique alors qu'il y a encore quelques décennies, ce sont vos partis qui estimaient que la maîtrise foncière était fondamentale pour répondre aux besoins des habitants. Quarante ou 50 millions de l'époque, c'est nettement plus que les 40 millions d'aujourd'hui, si on tient compte de l'indexation.

Les politiques foncières menées par les municipalités radicales des années cinquante à septante étaient en réalité plus ambitieuses que le bolchévisme rampant dont on semble parfois accuser la Municipalité. Il me semble donc utile de suivre la commission et de simplement marquer l'importance de cette politique sans s'arrêter sur les détails, ni sur une remise en question fondamentale qui n'a pas lieu d'être.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – J'aimerais dire à la droite de ce Conseil, qui propose de réduire le crédit, qu'on est toujours dans ces débats idéologiques où, parfois, la pratique est différente de l'idéologie. Dans les faits, l'ensemble des acquisitions qui vous ont été proposées au cours de la précédente législature, donc pour plus de 40 millions, représente le deuxième montant historiquement le plus élevé d'acquisitions immobilières de la Ville de Lausanne.

Ces acquisitions ont été à chaque fois validées à l'unanimité par la délégation de la Commission des finances en charge de l'examiner, délégation au sein de laquelle siège un représentant du PLR. Quand on parle pratiquement d'acquisitions, il y a toujours des consensus, et on s'éloigne un peu de l'état idéologique que nous avons aujourd'hui.

S'agissant des activités commerciales et l'utilisation du crédit d'acquisitions immobilières à des fins d'activités, au cours de la précédente législature, nous avons acquis des parcelles à vocation industrielle ou commerciale. Donc, nous le faisons. Par ailleurs, s'agissant d'immeubles au centre-ville, comme c'est souvent le cas, ils ne sont pas que commerciaux. Il y a souvent des rez-de-chaussée commerciaux et des étages de logements ; on a donc souvent des immeubles mixtes. Là encore, dans les immeubles que nous avons acquis, il y a des immeubles mixtes.

Et je rappelle que, s'agissant du commerce, la Ville de Lausanne loue aujourd'hui 95 % de ses surfaces, y compris celles de la Caisse de pensions, à de petits commerçants. C'est donc un engagement que nous avons pris depuis quelques années déjà et que nous pratiquons dans les faits. Cela reste évidemment une contribution modeste sur l'ensemble du commerce lausannois, mais quand nous sommes propriétaires, nous veillons à préserver les surfaces d'activités de petits commerces à des tarifs accessibles, comme cela a été évoqué par les Verts tout à l'heure. C'est effectivement une question importante, à laquelle la Municipalité est attentive.

Pour ma part, je vous invite à en rester à ce crédit de 40 millions en vous indiquant, comme cela a été dit, que nous avons la possibilité de revenir en cours de législature avec un crédit complémentaire si nécessaire, notamment en lien avec la Loi sur la préservation du parc locatif vaudois (LPPPL). Et ce n'est pas un montant de 4 millions qui changera la donne, car cela représente à peu près dix logements. Quand on parle de logements construits, et pas de terrains, un crédit de 40 millions est relativement modeste avec les prix actuels de l'immobilier. C'est différent quand nous avons la possibilité, ici ou là, d'acquérir du parcellaire qui n'est pas bâti ; cela se produit encore parfois à Lausanne.

Il est passé à la discussion sur les amendements.

**M. Axel Marion (CPV) :** – Malgré l'heure tardive, soyons précis : il s'agit d'amendements et non de résolutions. Etant le seul survivant de mon groupe, je me permets de parler en son nom. (*Rires dans l'assemblée.*) C'est pratique, cela n'arrive pas toujours.

Nous allons simplement soutenir le préavis tel qu'il a été déposé par la Municipalité. Nous ne souhaitons pas entrer dans ce débat idéologique entre gauche et droite sur ce sujet. Une certaine maîtrise du foncier par la Ville nous paraît cohérente, mais une augmentation n'est pas appropriée, même si, effectivement, il peut y avoir des augmentations proposées suivant les cas de figure. Je ne soutiendrai pas non plus la proposition de baisse.

La discussion est close.

**Le président :** – Merci, monsieur Marion ; vous avez raison de rappeler qu'il s'agit d'amendements et non de résolutions.

Je vous propose une procédure de vote un peu particulière, à laquelle nous avons d'ailleurs déjà recouru il y a quelque temps. Je me souviens qu'elle avait été particulièrement laborieuse à expliquer (*rires*), sans faire insulte à l'intelligence de quiconque.

Le schéma s'affiche sous vos yeux. Nous allons, dans un premier temps, départager ces deux amendements, puis nous voterons l'amendement vainqueur suite à cette confrontation pour savoir si la conclusion doit être amendée. Enfin, nous voterons les conclusions du préavis.

**L'amendement Hadrien Buclin est préféré à l'amendement Florence Bettschart-Narbel avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions.**

**Le président :** – Nous votons maintenant pour savoir si nous en restons à la version originale de la conclusion, telle qu'elle se trouve dans le préavis municipal, ou si vous préférez l'amender.

**La conclusion N° 2, opposée à l'amendement Hadrien Buclin, est adoptée à une large majorité, avec 1 abstention.**

**M<sup>me</sup> Muriel Chenaux Mesnier (Soc.), rapportrice remplaçante :** – Les conclusions ont été acceptées à l'unanimité de la commission et en bloc.

**Le préavis est adopté avec 5 avis contraires et 1 abstention.**

### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le préavis N° 2016/55 de la Municipalité, du 22 septembre 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable pour la législature 2016-2021, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, conformément aux dispositions de l'article 20, lettre f, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985 ;
2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de CHF 40 millions ;
3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions et les ventes réalisées sur la base de la présente autorisation et dont la valeur dépasse CHF 10'000.–, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation, la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions effectuées ;
4. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 20, lettre f, du règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de ladite législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas CHF 100'000.– par opération ;
5. d'augmenter d'un montant égal au produit de ces dernières opérations le crédit d'achat accordé et de reconnaître le résultat de l'aliénation – perte ou gain – dans les comptes de fonctionnement, l'immobilisation étant sortie du bilan à sa valeur comptable afin de ne plus y figurer ;
6. de fixer l'échéance de la présente autorisation au 31 décembre 2021.

La séance est levée à 23 h 15.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16

**Annexe**

Liste membres du Conseil communal  
Législature 2016-2021  
Mise à jour le 18 janvier 2017



Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ALVAREZ HENRY Caroline	Cheffe de projet prévention	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne	021 316 53 37	076 593 58 38 021 646 48 05		caroline.alvarez@citycable.ch	SOC
AUBERT Alix	Médecin	Rue Orient-Ville 10 1005 Lausanne		076 602 05 60		aubert.alix@hotmail.fr	EaG
AUBERT Éliane	Directrice école professionnelle	Av. des Boveresses 32 1010 Lausanne		078 634 12 67		elaubert@bluewin.ch	PLR
BEAUD Valéry	Ingénieur en environnement	Quartier de la Violette 2 1018 Lausanne	021 623 40 42	079 513 94 72		valery.beaud@gmail.com	V
BEAUSIRE Quentin	Avocat	Av. Edouard-Dapples 48 1006 Lausanne	021 321 44 22	078 661 30 62	021 323 46 52	q.beausire@avocats-stpierre.ch quentinbeausire@yahoo.fr	SOC
BEEETSCHEN Véronique	Conseillère en communication	Av. Henri-Druey 1 1018 Lausanne		021 648 09 72		veronique.beetschen@lausanne-cc.org	V
BETTSCHEART-NARBEL Florence	Resp. politique & droit FRC, avocate	Av. des Mousquines 38 1005 Lausanne	021 331 00 90	076 347 08 87 021 711 07 27	021 711 07 27	fnarbel@swissonline.ch	PLR
BILLARD Aude	Professeure EPFL	Av. de Jurigoz 10 1006 Lausanne	021 693 54 64	021 646 15 53	021 693 78 50	aude.billard@epfl.ch	SOC
BIRCHLER Jean-Christophe	Ingénieur EPFL	Rue du Maupas 38 1004 Lausanne		079 378 93 28		birchler@b-plan.ch	CPV
BOUCHEZ Géraldine	Juriste Doctorante	Parc-de-la-Rouvrate 23 1018 Lausanne	027 606 33 76	076 384 32 65		geraldine.bouchez@verts-vd.ch geraldine.bouchez@gmail.com	V
BOUVERAT Arnaud	Secrétaire syndical UNIA	Av. Victor-Ruffly 17 1012 Lausanne	031 350 22 60	079 712 65 78 031 311 12 14		arnaud.bouverat@bluewin.ch	SOC
BRAYER Vincent	Enseignant au Gymnase de Nyon	Rue du Maupas 15 1004 Lausanne		076 822 45 87		vincent.brayer@gmail.com	SOC
BRIOD Alix Olivier	Ingénieur génie civil ETS	Ch. des Coumenets 16 1000 Lausanne 26		079 456 97 38 021 784 14 14		a.briod@gmail.com	PLR
BRUN Delphine	Assistante Doctorante	Av. Victor-Ruffly 44 1012 Lausanne		079 586 68 94		delphine.brun1@gmail.com	V
BUCLIN Hadrien	Chargé de cours UNIL	Ch. du Reposoir 9 1007 Lausanne		078 610 81 15		hadrien.buclin@unil.ch	EaG
CACHIN Jean-François	Sapeur-pompier	Rte de Praz-Gilliard 4 1000 Lausanne 26		079 446 21 18 021 784 15 00	021 784 15 00	jf-cachin@citycable.ch	PLR
CALAME Claude	Professeur honoraire UNIL	Av. Verdeil 7 1005 Lausanne		021 617 33 96		claudc.calame@unil.ch	EaG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Gruppe
CALAME Maurice	Architecte EPFL-SIA	Av. de Béthusy 62 1012 Lausanne	021 653 32 30	079 285 59 05 021 616 43 29		maurice.calame@bluewin.ch	PLR
CARREL Matthieu	Avocat	Av. Menthon 19 1005 Lausanne		079 768 92 66		ma.carrel@bluewin.ch	PLR
CARVALHO ARRUDA Carine	Chargée de missions UNIL	Ch. des Aubépines 31 1004 Lausanne	021 692 20 45	079 601 88 36 021 544 74 62		carine.carvalhoarruda@gmail.com	SOC
CHENAUX MESNIER Muriel	Secrétaire syndicale	Ch. de Primerose 51 1007 Lausanne		078 647 91 50 021 624 67 85		muriel.mesnier@citycable.ch	SOC
CHOLLET Jean-Luc	Agriculteur	Rte d'Oron 129 1010 Lausanne		078 912 93 59 021 652 37 55		jean-luc.chollet@hotmail.com	UDC
CHRISTE Valentin	Étudiant	Ch. des Fleurettes 10 1007 Lausanne		079 541 32 36 021 617 23 30		valchryste@bluewin.ch	PLC
COMPANY Xavier	Avocat-stagiaire	Av. de l'Université 9 1005 Lausanne		079 715 42 10		company.xavier@gmail.com	V
CONSCIENCE Pierre	Étudiant Secrétaire	Av. d'Echallens 77 1004 Lausanne		079 708 24 01		pierre.conscience@gmail.com	EaG
CORBOZ Denis	Enseignant	Ch. de Montolivet 26 1006 Lausanne	021 557 82 00	079 276 30 06		denis.corboz@lausanne-cc.org	SOC
CRAUSAZ MOTTIER Magali		Ch. de Pierrefleur 50 1004 Lausanne		079 609 53 38 021 601 16 15		magalicausaz@gmail.com	EaG
DANA Louis	Étudiant Secrétaire juridique	Rue de la Pontaise 19 1018 Lausanne		078 625 38 38		louisdana@yahoo.com	SOC
de HALLER Xavier	Avocat	Rue du Grand-Chêne 5 1003 Lausanne	021 213 24 10	079 362 51 53 021 601 72 36		xavier.dehaller@swissnet.org	PLR
de MEURON Thérèse	Politologue	Av. de Rumine 19 B 1005 Lausanne		079 691 65 00 021 311 78 65		therese.demeuron@bluewin.ch	PLR
DECOLLOGNY Anne-Françoise		Av. Vinet 13 1004 Lausanne		079 820 61 33 021 312 65 12		anne.decollogny@bluewin.ch	SOC
DI GIULIO Nicola	Enquêteur de police	Ch. de la Vuillette 29F 1000 Lausanne 25	021 315 37 45	079 208 51 74 021 691 58 56		nicola.digiulio@lausanne.ch	PLC
DOLIVO Jean-Michel	Avocat	Av. Vinet 14 1004 Lausanne	021 317 50 70	078 802 84 66 021 648 36 90	021 317 50 79	jm.dolivo@collectifave.ch	EaG
DONZÉ Manuel	Enseignant	Ch. de Rovéréaz 28 1012 Lausanne		078 694 28 78		manuel.donze@gmail.com	CPV

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
DUBAS Daniel	Politologue Urbaniste	Av. du Léman 64 1005 Lausanne		078 772 12 86		daniel@dubas.ch	V
DUCOMMUN Philippe	Inspecteur de police	Ch. du Salève 6 1004 Lausanne	021 315 15 15	021 648 47 57		ducommun@udc-vaud.ch	UDC
DUPUIS Johann	Chercheur Enseignant	Av. de l'Esplanade 14 1012 Lausanne		077 471 96 01		dupuis.johann@gmail.com johann.dupuis@yahoo.fr	EaG
ETHENOZ Pierre	Expert-comptable Directeur EMS	Av. de Gratta-Paille 5 1018 Lausanne	021 651 39 01	078 740 53 41 021 683 04 52	021 652 05 32	pierre.ethenoz@bluewin.ch pierre.ethenoz@rozavere.ch	PLR
EVÉQUOZ Séverine	Ingénieure en gestion de la nature HES	Av. de la Dôle 14 1005 Lausanne	022 388 54 93	076 383 52 36 021 311 11 94		severine.evequoz@lausanne-cc.org	V
FELLI Romain	Chargé de cours	Rue Pré-du-Marché 36 1004 Lausanne		079 376 97 87		romain.felli@gmail.com	SOC
FRACHEBOUD Cédric	Assistant sécurité publique	Ch. du Boisy 26 1004 Lausanne		079 214 33 75 021 653 49 93		cfrache@citycable.ch	PLC
FÜRBRINGER Jean-Marie	Ingénieur physicien	Rue Voltaire 6 1006 Lausanne	021 693 30 51	079 538 87 21		jean.furbringer@gmail.com	CPV
GAILLARD Benoît	Conseiller politique	Rue du Valentin 33 1004 Lausanne		079 773 47 61		benoit.gaillard@ps-lausanne.ch	SOC
GAUDARD Guy	Installateur électricien diplômé	Route de Marin 9 1000 Lausanne 26	021 711 12 13	079 447 30 25 021 320 06 24	021 711 12 12	info@gaudard.ch	PLR
GENDRE Jean-Pascal	Directeur Ingénieur civil EPF	CSD Ing. SA CP 60 1000 Lausanne 20	021 620 70 70	079 435 25 08 021 616 52 28	021 620 70 01	jp.gendre@csd.ch	PLR
GENOUD Alice	Chargée de projets pour Equiterre	Ch. du Chasseron 3 1004 Lausanne	021 341 41 10	078 801 24 57 021 311 03 34		alicegenoud@hotmail.com	V
GNONI Sara	Expert-comptable, conseillère en environnement	Av. du Tribunal-Fédéral 25 1005 Lausanne		079 440 53 49		s_gnoni@hotmail.com	V
GRIN Claude Nicole	Ethnologue Anthropologue	Rue Charles-Vuillermet 6 1005 Lausanne		079 345 68 78		claud.grin@gmail.com	V
HEINIGER Latha	Travail social Indépendante	Ch. de Maillefer 113 1018 Lausanne	021 314 18 38	078 772 09 04		latha.heiniger@gmail.com	SOC
HENCHOZ Jean-Daniel	Empl. d'assurances cadre	Ch. du Grillon 5 1007 Lausanne		079 464 82 84 021 617 74 06		jd.henchoz@bluewin.ch	PLR
HUBLER Alain	Enseignant	Rue Saint-Roch 28 1004 Lausanne		079 310 96 78		alain.hubler@citycable.ch	EaG

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Gruppe
JOOSTEN Robert	Mathématicien Webmaster	Pl. Chauderon 34 1003 Lausanne	021 643 16 15	078 810 00 94 021 626 54 73		robertjoosten@bluewin.ch	SOC
KAMENICA Musa	Administration PMU-Lausanne	Route de la Clochette 16C 1018 Lausanne		076 451 03 05 021 550 24 49		musa.kamenica@gmail.com	SOC
KESSLER Sébastien	Chef de projets Entrepreneur	Rue St-Martin 29 1005 Lausanne		076 615 01 11 021 312 74 13		contact@anticiptech.ch	SOC
KLUNGE Henri	Ingénieur chimiste	Ch. de Pré-Fleuri 6 1006 Lausanne	024 442 50 46	078 835 16 01		henri@klunge.ch	PLR
LAPIQUE Gaëlle	Secrétaire politique	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne		078 629 90 74		gal.lapique@gmail.com	V
LONGCHAMP Françoise	Enseignante	Ch. de Grésy 19 1012 Lausanne		079 210 61 58 021 652 63 97		francoise.longchamp@bluewin.ch francoise.longchamp@bluemail.ch	PLR
MACH André	Enseignant UNIL	Rue Curtat 10 1005 Lausanne	021 692 31 36	021 320 80 03		andre.mach@unil.ch	SOC
MAILLARD Mathieu	Courtier immobilier	Passage St-François 9 1003 Lausanne	021 510 50 60	079 927 00 10		mathieu.maillard@plrl.ch mathieu@maillard-immo.ch	PLR
MARION Axel	Politologue Historien	Rte du Pavement 16 1018 Lausanne	031 335 07 72	079 458 13 13 021 646 24 64		axel_marion@hotmail.com	CPV
MARLY Gianna	Retraitée	Av. de Morges 44 1004 Lausanne		079 684 97 44 021 625 05 52		gianna.marly@bluewin.ch	SOC
MARTIN Pedro	Retraité	Av. Warnery 14 1007 Lausanne		079 741 50 71 021 801 95 19		pedro.martin@bluewin.ch	SOC
MESSERE Anita	Architecte prof. Spéc. marketing	Rue Cité-Devant 10 1005 Lausanne		079 561 60 23		anita.messere@bluewin.ch	UDC
MEYSTRE Gilles	Président de GastroVaud	Ch. du Devin 78 1012 Lausanne	021 721 07 07	079 204 52 15	021 721 07 21	gilles.meystre@gastrovaud.ch	PLR
MIAUTON Philippe	Secrétaire général PLR Vaud	Rue du Petit-Chêne 21 1003 Lausanne	021 323 72 78	079 277 68 41	021 320 60 85	p.miauton@plr-vd.ch miauton@plr.ch	PLR
MICHAUD GIGON Sophie							V
MISIEGO Céline	Employée de commerce	Rue de l'Ale 5 1005 Lausanne		078 709 66 25		celine.misiego@popvaud.ch	EàG
MIVELAZ Philippe	Urbaniste	Route du Pavement 117 1018 Lausanne	021 316 74 41	079 695 96 71 021 653 78 72		ph.mivelaz@bluewin.ch ph.mivelaz@me.com	SOC

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
MOSCHENI Fabrice	Ingénieur	Ch. de la Fauvette 31F 1012 Lausanne		079 658 49 24	021 619 06 71	moscheni@udc-vaud.ch	UDC
MUNDINGER-JACCARD Laurence	Psychiatre			079 251 98 97		laurence.mundinger-jaccard@lausanne-cc.org	SOC
NEUMANN Sarah	Secrétaire générale	Quartier de la Violette 1 1018 Lausanne	021 557 41 60	079 664 65 67		sarah.neumann@bluewin.ch	SOC
OBERSON Pierre		Rte du Pavement 5 1018 Lausanne	021 641 35 81	079 448 61 46 021 647 47 35		pierre.oberson@citycable.ch	PLC
PAGÉS Barbara	Femme au foyer	Rue des Echelettes 9 1004 Lausanne		078 654 92 58 021 624 38 28		barbara.pages@yahoo.com	SOC
PASCUAS ZABALA Esperanza	Assistante sociale	Rte de Chavannes 107 1007 Lausanne	021 331 03 91	079 420 25 37		chapaza@hotmail.com	SOC
PERNET Jacques	Hôtelier	Av. Verdeil 12 1005 Lausanne	021 614 90 00	079 600 21 06 021 729 02 45	021 614 90 01	jpernet@hotelbellerive.ch	PLR
PERNET Sandra	Femme au foyer	Ch. de la Batelière 10 1007 Lausanne		078 868 41 78 021 616 14 06		sandrapernet@bluewin.ch	CPV
PHILIPPOZ Roland	Cadre infirmier CHUV	Rue du Maupas 83 1004 Lausanne	021 314 11 11	078 603 08 58		rphilippoz@yahoo.com	SOC
PICARD Bertrand	Retraité Naturopathe	Ch. de Bérée 56 1010 Lausanne		076 434 19 41 021 652 90 22	021 652 90 22	bpicard@bluewin.ch	PLR
PORCHET Léonore	Historienne de l'art	Av. Louis-Vuillemin 26 1005 Lausanne		079 350 67 43		leonore.porchet@verts-vd.ch	V
RASTORFER Jacques-Étienne	Enseignant	I.-de-Montolieu 193 1010 Lausanne		079 304 98 58 021 652 75 13		jacques-etienne.rastorfer@citycable.ch	SOC
RESPLENDINO Janine	Cadre infirmière	Ch. des Diablerets 4 1012 Lausanne		076 524 90 29 021 652 96 04		jresplen@citycable.ch	EaG
RICART Henri	Policier	Rte du Jorat 160 1000 Lausanne 26	021 315 38 41	021 784 45 70		henri.ricart@citycable.ch	PLC
RICHARD-DE PAOLIS Paola	Directrice EESP retraitée	Rue de la Barre 11 1005 Lausanne		078 743 50 57 021 729 44 70		pdepaolisrichard@gmail.com	SOC
RIVOLA Filippo	Géographe Secr. politique ATE Suisse	Av. de la Gare 38 1003 Lausanne		076 339 96 40		filippo.rivola@gmail.com	SOC
ROCH Karine	Géologue	% ADER – CP 10 1000 Lausanne 20	021 624 26 51	079 283 32 50			V

Nom et prénom	Profession	Adresse	Professionnel	Privé	Télécopie	Courriel	Groupe
ROSSI Vincent	Analyste en environnement	Rue du Bugnon 22 1005 Lausanne	021 693 91 94	078 638 63 21 021 311 73 88		vincent.rossi@bluewin.ch	V
SALZMANN Yvan	Directeur de gymnase	Rue du Valentin 61 1004 Lausanne	021 557 84 84	079 370 08 38 021 323 52 25	021 557 84 85	y-salzmann@citycable.ch yvan.salzmann@me.com	SOC
SANGRA Marie-Thérèse	Chargée d'affaires WWF	Rue de l'Industrie 13 1005 Lausanne		079 378 48 22		marie.sangra@bluewin.ch	V
SCHALLER Graziella	Secrétaire générale Alumni HEC	Ch. des Fleurettes 22 1007 Lausanne	021 692 33 86	079 279 96 55 021 616 92 39	021 692 33 85	graziella.schaller@gmail.com	CPV
SCHLIENGER Sandrine	Accueillante en milieu familial AMF	Quartier de la Violette 3 1018 Lausanne		078 607 95 33 021 647 70 05		sandrine.schlienger@gmail.com	UDC
SCHNEIDER Gianni-John	Metteur en scène	Rue Cité-Derrière 4 1005 Lausanne	021 619 45 44	079 449 12 13 021 312 02 52		giannischneider@yahoo.fr	SOC
STAUBER Philipp	Entrepreneur	Ch. du Salève 15 1004 Lausanne	021 685 26 80	079 607 45 94 021 647 25 20		stauber.partner@bluewin.ch	PLC
THAMBIPILLAI Namasivayam	Pharmacien en retraite	Rue du Valentin 23 1004 Lausanne	021 312 41 44	079 796 78 50 021 311 53 10	021 311 29 02	nthambipillai@yahoo.com	SOC
TRAN-NHU Thanh-My	Avocate-stagiaire	Ch. des Tonnelles 1 1004 Lausanne		076 503 13 97 021 624 96 80		thanhmy.trannhu@gmail.com	SOC
VOIBLET Claude-Alain	Ingénieur exe MBA	Vallombreuse 52 1004 Lausanne		079 422 77 31		ca.voiblet@gmail.com	PLC
VOUTAT Marlène	Secrétaire-comptable	Ch. des Fleurettes 23 1007 Lausanne	021 315 68 08	079 743 14 68 021 617 27 48		voutat.m@bluewin.ch	EàG
WILD Diane	Biologiste	Av. Verdeil 1 1005 Lausanne		079 449 46 78	021 351 42 05	d.wild@bluewin.ch	PLR
WYSSA Stéphane	Entrepreneur	Av. Louis-Ruchonnet 19 1003 Lausanne		079 602 06 06		stephane.wyssa@plri.ch	PLR
ZANGGER Anna	Avocate	Avocats Léman-CP 6119 1002 Lausanne	021 721 03 30	076 306 48 59	021 721 03 43	anna.zanger@avocatsleman.ch anna.zanger1@gmail.com	V
ZÜRCHER Anna	Assistante sociale	Ch. des Bossons 13 1018 Lausanne	021 215 37 18	079 356 55 03 021 646 05 15		anna.zurcher@bluewin.ch	SOC

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL PAR GROUPE

### 1. GROUPE SOCIALISTE

(33 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sarah Neumann

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1. Caroline Alvarez Henry     | 18. Gianna Marly               |
| 2. Quentin Beausire           | 19. Pedro Martin               |
| 3. Aude Billard               | 20. Philippe Mivelaz           |
| 4. Arnaud Bouverat            | 21. Laurence Mundinger-Jaccard |
| 5. Vincent Brayer             | 22. Sarah Neumann              |
| 6. Carine Carvalho Arruda     | 23. Barbara Pagés              |
| 7. Muriel Chenaux Mesnier     | 24. Esperanza Pascuas Zabala   |
| 8. Denis Corboz               | 25. Roland Philipoz            |
| 9. Louis Dana                 | 26. Jacques-Etienne Rastorfer  |
| 10. Anne-Françoise Decollogny | 27. Paola Richard-de Paolis    |
| 11. Romain Felli              | 28. Filippo Rivola             |
| 12. Benoît Gaillard           | 29. Yvan Salzmänn              |
| 13. Latha Heiniger            | 30. Gianni-John Schneider      |
| 14. Robert Joosten            | 31. Namasivayam Thambipillai   |
| 15. Musa Kamenica             | 32. Thanh-My Tran-Nhu          |
| 16. Sébastien Kessler         | 33. Anna Zürcher               |
| 17. André Mach                |                                |

### 2. GROUPE PLR

PLR.Les Libéraux-Radicaux

(21 membres)

Président : Matthieu Carrel

- |                               |                         |
|-------------------------------|-------------------------|
| 1. Eliane Aubert              | 12. Jean-Daniel Henchoz |
| 2. Florence Bettschart-Narbel | 13. Henri Klunge        |
| 3. Alix Olivier Briod         | 14. Françoise Longchamp |
| 4. Jean-François Cachin       | 15. Mathieu Maillard    |
| 5. Maurice Calame             | 16. Gilles Meystre      |
| 6. Matthieu Carrel            | 17. Philippe Miauton    |
| 7. Xavier de Haller           | 18. Jacques Pernet      |
| 8. Thérèse de Meuron          | 19. Bertrand Picard     |
| 9. Pierre Ethenoz             | 20. Diane Wild          |
| 10. Guy Gaudard               | 21. Stéphane Wyssa      |
| 11. Jean-Pascal Gendre        |                         |

### **3. GROUPE LES VERTS**

(17 membres)

Présidence : M<sup>me</sup> Séverine **Evéquo**z et M. Daniel **Dub**as

- |                               |                                 |
|-------------------------------|---------------------------------|
| 1. Valéry <b>Beud</b>         | 10. Claude Nicole <b>Grin</b>   |
| 2. Véronique <b>Beetschen</b> | 11. Gaëlle <b>Lapique</b>       |
| 3. Géraldine <b>Bouchez</b>   | 12. Sophie <b>Michaud Gigon</b> |
| 4. Delphine <b>Brun</b>       | 13. Léonore <b>Porchet</b>      |
| 5. Xavier <b>Company</b>      | 14. Karine <b>Roch</b>          |
| 6. Daniel <b>Dub</b> as       | 15. Vincent <b>Rossi</b>        |
| 7. Séverine <b>Evéquo</b> z   | 16. Marie-Thérèse <b>Sangra</b> |
| 8. Alice <b>Genoud</b>        | 17. Anna <b>Zangger</b>         |
| 9. Sara <b>Gnoni</b>          |                                 |

### **4. GROUPE ENSEMBLE À GAUCHE (EàG)**

**Parti Ouvrier et Populaire, solidarités, indépendant.e.s**

(11 membres)

Président : M. Alain **Hubler**

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Alix <b>Aubert</b>            | 7. Johann <b>Dupuis</b>       |
| 2. Hadrien <b>Buclin</b>         | 8. Alain <b>Hubler</b>        |
| 3. Claude <b>Calame</b>          | 9. Céline <b>Misiego</b>      |
| 4. Pierre <b>Conscience</b>      | 10. Janine <b>Resplendino</b> |
| 5. Magali <b>Crausaz Mottier</b> | 11. Marlène <b>Voutat</b>     |
| 6. Jean-Michel <b>Dolivo</b>     |                               |

### **5. GROUPE LIBÉRAL-CONSERVATEUR (PLC)**

(7 membres)

Président : M. Claude-Alain **Voiblet**

- |                             |                                |
|-----------------------------|--------------------------------|
| 1. Valentin <b>Christe</b>  | 5. Henri <b>Ricart</b>         |
| 2. Nicola <b>di Giulio</b>  | 6. Philipp <b>Stauber</b>      |
| 3. Cédric <b>Fracheboud</b> | 7. Claude-Alain <b>Voiblet</b> |
| 4. Pierre <b>Oberson</b>    |                                |

### **6. GROUPE LE CENTRE, PDC – VERTS LIBÉRAUX (CPV)**

(6 membres)

Président : M. Manuel **Donzé**

- |                                    |                              |
|------------------------------------|------------------------------|
| 1. Jean-Christophe <b>Birchler</b> | 4. Axel <b>Marion</b>        |
| 2. Manuel <b>Donzé</b>             | 5. Sandra <b>Pernet</b>      |
| 3. Jean-Marie <b>Fürbringer</b>    | 6. Graziella <b>Schaller</b> |



**7. GROUPE UDC**  
**Union Démocratique du Centre**  
(5 membres)

Présidente : M<sup>me</sup> Sandrine **Schlienger**

- |                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1. Jean-Luc <b>Chollet</b>  | 4. Fabrice <b>Moscheni</b>    |
| 2. Philippe <b>Ducommun</b> | 5. Sandrine <b>Schlienger</b> |
| 3. Anita <b>Messere</b>     |                               |

## **BUREAU DU CONSEIL**

### **2016-2017**

**Président :** M. Valentin **Christe** (Libéral-conservateur)  
1<sup>re</sup> vice-présidente : M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche)  
2<sup>e</sup> vice-président : M. Valéry **Beaud** (Les Verts)  
Scrutatrices : M<sup>me</sup> Thanh-My **Tran-Nhu** (Socialiste)  
M<sup>me</sup> Eliane **Aubert** (Libéral-radical)  
Scrutateur suppléant : M. Jacques-Etienne **Rastorfer** (Socialiste)  
Scrutatrice suppléante : M<sup>me</sup> Diane **Wild** (Libéral-radical)

---

#### **Secrétariat du Conseil :**

Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

Secrétaire du Conseil :

M. Frédéric **Tétaz**  
Tél. : 021 315 21 01  
Courriel : frederic.tetaz@lausanne.ch

Assistante administrative :

M<sup>me</sup> Dominique **Monbaron**  
Tél. : 021 315 21 03  
Courriel : dominique.monbaron@lausanne.ch

Secrétaires (gestion électronique de documents) :

M<sup>me</sup> Brigitte **Paillard**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : brigitte.paillard@lausanne.ch

M<sup>me</sup> Corinne **Zoss**  
Tél. : 021 315 21 06  
Courriel : corinne.zoss@lausanne.ch

Rédactrice du Bulletin du Conseil :

M<sup>me</sup> Patricia **Pacheco Delacoste**  
Tél. : 021 315 28 27  
Courriel : patricia.pacheco@lausanne.ch

---

#### **Bureau électoral général :**

Président :

M. Valentin **Christe** (Libéral-conservateur),  
président du Conseil

Membres :

M<sup>me</sup> Thanh-My **Tran-Nhu** (Socialiste), scrutatrice  
M<sup>me</sup> Eliane **Aubert** (Libéral-radical), scrutatrice

Secrétaire:

M. Frédéric **Tétaz**, secrétaire du Conseil

Vice-présidente :

M<sup>me</sup> Marlène **Voutat** (Ensemble à Gauche),  
1<sup>re</sup> vice-présidente du Conseil

## COMMISSIONS PERMANENTES

(élues le 28 juin 2016 pour la législature 2016-2021)

### GESTION

- Membres :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Arnaud **Bouverat**, socialiste
  3. Maurice **Calame**, libéral-radical
  4. Carine **Carvalho Arruda**, socialiste
  5. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  6. Pierre **Conscience**, Ensemble à Gauche
  7. Jean-Marie **Fürbringer**, Le Centre
  8. Claude Nicole **Grin**, Les Verts, *2<sup>e</sup> vice-présidente*
  9. Jean-Daniel **Henchoz**, libéral-radical
  10. Gianna **Marly**, socialiste
  11. Jacques-Etienne **Rastorfer**, socialiste
  12. Janine **Resplendino**, Ensemble à Gauche
  13. Karine **Roch**, Les Verts
  14. Yvan **Salzmann**, socialiste, *président*
  15. Claude-Alain **Voiblet**, libéral-conservateur, *1<sup>er</sup> vice-président*

Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

### FINANCES

- Membres :
1. Vincent **Brayer**, socialiste, *2<sup>e</sup> vice-président*
  2. Hadrien **Buclin**, Ensemble à Gauche
  3. Jean-François **Cachin**, libéral-radical
  4. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  5. Manuel **Donzé**, Le Centre
  6. Pierre **Ethenoz**, libéral-radical
  7. Séverine **Evéquo**, Les Verts, *présidente*
  8. Romain **Felli**, socialiste
  9. Benoît **Gaillard**, socialiste
  10. Sara **Gnoni**, Les Verts
  11. Alain **Hubler**, Ensemble à Gauche
  12. Fabrice **Moscheni**, UDC
  13. Henri **Ricart**, libéral-conservateur
  14. Gianni-John **Schneider**, socialiste
  15. Stéphane **Wyssa**, libéral-radical

Secrétariat : p.a. Service des finances  
Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## PÉTITIONS

- Membres :
1. Caroline **Alvarez Henry**, socialiste
  2. Xavier **de Haller**, libéral-radical
  3. Alice **Genoud**, Les Verts
  4. Robert **Joosten**, socialiste
  5. Henri **Klunge**, libéral-radical, *président*
  6. Anita **Messere**, UDC
  7. Philippe **Mivelaz**, socialiste, *1<sup>er</sup> vice-président*
  8. Pierre **Oberson**, libéral-conservateur, *2<sup>e</sup> vice-président*
  9. Sandra **Pernet**, Le Centre
  10. Léonore **Porchet**, Les Verts
  11. Marlène **Voutat**, Ensemble à Gauche
  12. Anna **Zürcher**, socialiste
- Secrétariat : p.a. Secrétariat du Conseil communal  
Hôtel de Ville, place de la Palud 2, case postale 6904, 1002 Lausanne

## RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔT COMMUNAL

- Membres :
1. Magali **Crausaz Mottier**, Ensemble à Gauche
  2. Xavier **de Haller**, libéral-radical, *président*
  3. Philippe **Mivelaz**, socialiste
  4. Sandra **Pernet**, Le Centre
  5. Anna **Zangger**, Les Verts
- Suppléant-e-s :
1. Florence **Bettschart-Narbel**, libérale-radical
  2. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre
  3. Delphine **Brun**, Les Verts
  4. Pedro **Martin**, socialiste
  5. Janine **Resplendino**, Ensemble à Gauche
- Secrétariat : p.a. Place Chauderon 9, case postale 5032, 1002 Lausanne

## POLITIQUE RÉGIONALE

- Membres :
1. Eliane **Aubert**, libérale-radical
  2. Valéry **Beaud**, Les Verts
  3. Jean-Christophe **Birchler**, Le Centre, *2<sup>e</sup> vice-président*
  4. Alix Olivier **Briod**, libéral-radical
  5. Muriel **Chenaux Mesnier**, socialiste
  6. Jean-Luc **Chollet**, UDC
  7. Anne-Françoise **Decollogny**, socialiste
  8. Daniel **Dubas**, Les Verts
  9. Johann **Dupuis**, Ensemble à Gauche, *1<sup>er</sup> vice-président*
  10. Jean-Pascal **Gendre**, libéral-radical, *président*
  11. Robert **Joosten**, socialiste
  12. Musa **Kamenica**, socialiste
  13. Sébastien **Kessler**, socialiste
  14. Sophie **Michaud Gigon**, Les Verts
  15. Philipp **Stauber**, libéral-conservateur
- Secrétariat : p.a. Service de l'urbanisme  
Rue du Port-Franc 18, case postale 5354, 1002 Lausanne